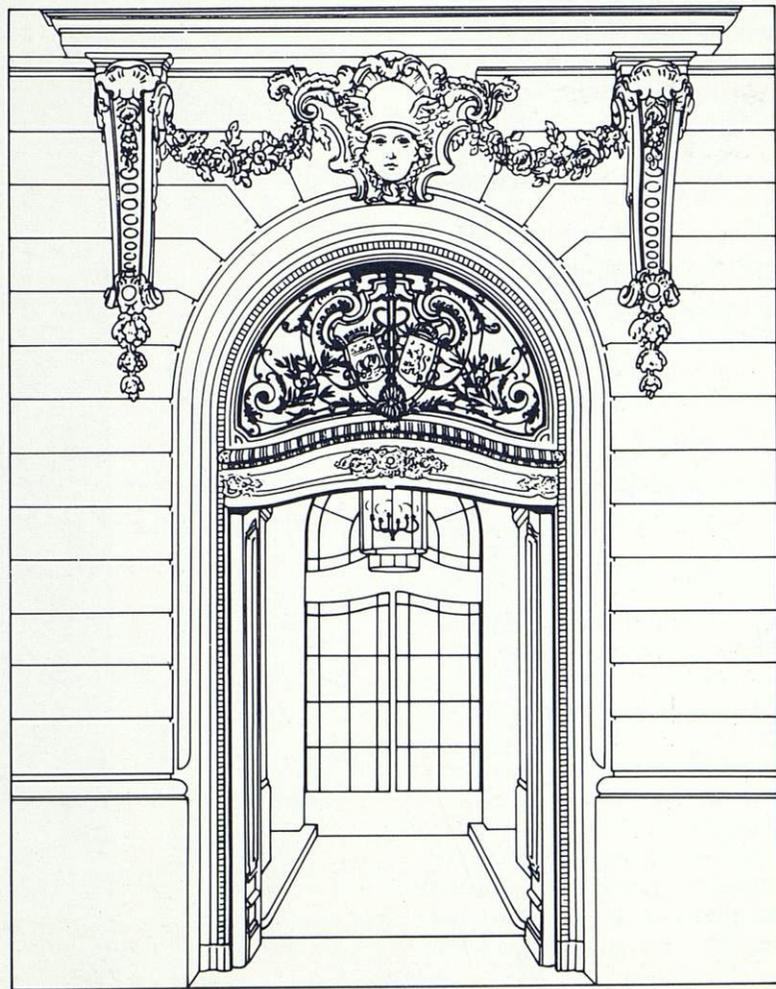


BANQUE PARIBAS
1986



A l'origine de ce qu'est aujourd'hui le Groupe Paribas, la Banque de Paris et des Pays-Bas a été fondée en 1872 par la fusion de deux établissements, l'un français, la Banque de Paris, l'autre néerlandais, la Banque de Crédit et de Dépôt des Pays-Bas. C'est elle dont le nom a été contracté sous la forme de PARIBAS. Devenue filiale de la Compagnie Financière de Paribas, société holding du Groupe, lors de la réorganisation de structures intervenue en 1968, la Banque Paribas demeure le principal centre opérationnel du Groupe. Banque à métiers multiples, elle a trois spécificités essentielles.

UNE BANQUE A HAUT NIVEAU DE TECHNICITE

Fidèle à son option d'origine, elle ne fait pas les opérations bancaires dites de détail. S'adressant principalement à une clientèle d'entreprises, elle propose une grande variété de concours avec un savoir-faire particulier dans la conception et la réalisation d'opérations à haute technicité.

En tant que Banque commerciale, elle entretient des relations avec les grands groupes industriels et commerciaux et se situe parmi les premiers établissements de la place en matière de financement de la grande exportation française. Son réseau de 60 succursales et agences en France lui permet d'apporter un soutien croissant aux moyennes entreprises. Elle joue un rôle majeur sur le marché financier français en tant qu'intermédiaire entre émetteurs et investisseurs et exerce une importante activité de gestion d'actifs pour compte de tiers, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises ou d'institutions.

UNE BANQUE INDUSTRIELLE

La Banque joue un rôle prépondérant dans le suivi et la gestion du portefeuille de participations du Groupe Paribas. En outre, s'appuyant sur sa connaissance des divers tissus industriels français et internationaux et sur ses compétences en matière d'ingénierie financière, elle a développé, au bénéfice de sa clientèle, une importante activité en matière de rapprochements d'entreprises et de fusions-acquisitions.

UNE BANQUE INTERNATIONALE

Elle figure parmi les leaders du marché international des capitaux, occupant, par exemple, le premier rang mondial sur le marché des émissions en ECU et une position de tout premier plan sur le marché des swaps ou sur celui des émissions internationales d'actions.

La Banque Paribas est directement présente dans 45 pays grâce à ses succursales, filiales, bureaux de représentation et délégations. Ce réseau s'intègre à celui de l'ensemble du Groupe Paribas directement implanté dans 55 pays. Cette implantation internationale permet à Paribas d'être présent sur toutes les grandes places et de participer activement au financement du commerce international.

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION	3
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	17
COMPTES ET COMMENTAIRES	18
RESOLUTIONS	34

LES FAITS MARQUANTS

Un renforcement sensible des fonds permanents avec 5 émissions obligataires en cours d'année portant sur un total de 7 milliards de francs, dont un emprunt perpétuel subordonné de 400 millions de dollars.

Une relative stabilité des encours bancaires hors effets de change, dans un environnement caractérisé par une faiblesse de la demande de crédit dans le monde.

Une position relative améliorée dans le financement des exportations françaises, avec un maintien du courant d'activité (plus de 3 milliards de francs de crédits nouveaux signés) dans un marché en contraction.

Sur le marché financier français, la confirmation d'un rôle de tout premier plan pour la direction d'émissions d'obligations et d'actions. 65 milliards de francs d'actifs gérés pour compte de tiers par la Banque Paribas (y compris Paribas Asset Management) en fin d'exercice.

Une croissance importante des activités de service en matière d'ingénierie financière avec, par exemple, un rôle actif de conseil dans le rapprochement entre les groupes Veuve-Clicquot et Louis Vuitton.

Le 5 mars 1987 : privatisation de la Banque Paribas du fait du transfert au secteur privé de sa maison-mère, la Compagnie Financière de Paribas.

En matière d'opérations financières internationales, une part de marché de nouveau accrue en tant que chef de file d'émissions d'obligations et d'actions : 8^e rang mondial et premier rang des banques françaises. Paribas désignée "Banque de l'année 1986" par la revue spécialisée International Financing Review.

Un réseau international complété par des implantations spécifiques avec, en particulier, l'acquisition de l'agent de change britannique Quilter Goodison.

CHIFFRES CARACTERISTIQUES (NON CONSOLIDES)

(EN MILLIONS DE FRANCS)	1985	1986	Variation 1985/1986
Total du bilan	246 157	263 133	+ 6,9%
Crédits à la clientèle	104 203*	93 052	- 10,7%
Dépôts de la clientèle	63 002*	59 749	- 5,2%
Fonds sans obligation de remboursement (1)	4 864	6 014	+ 23,6%
Fonds propres (2)	3 352	3 432	+ 2,4%
Produit net bancaire	5 547	5 978	+ 7,8%
Résultat brut	3 300	3 605	+ 9,2%
Résultat net	302,5	346,0	+ 14,4%
Résultat net par action (en francs)	24,25 (3)	26,02	+ 7,2%

(1) Y compris l'emprunt subordonné de \$ 400 millions à durée non déterminée et après affectation des résultats.

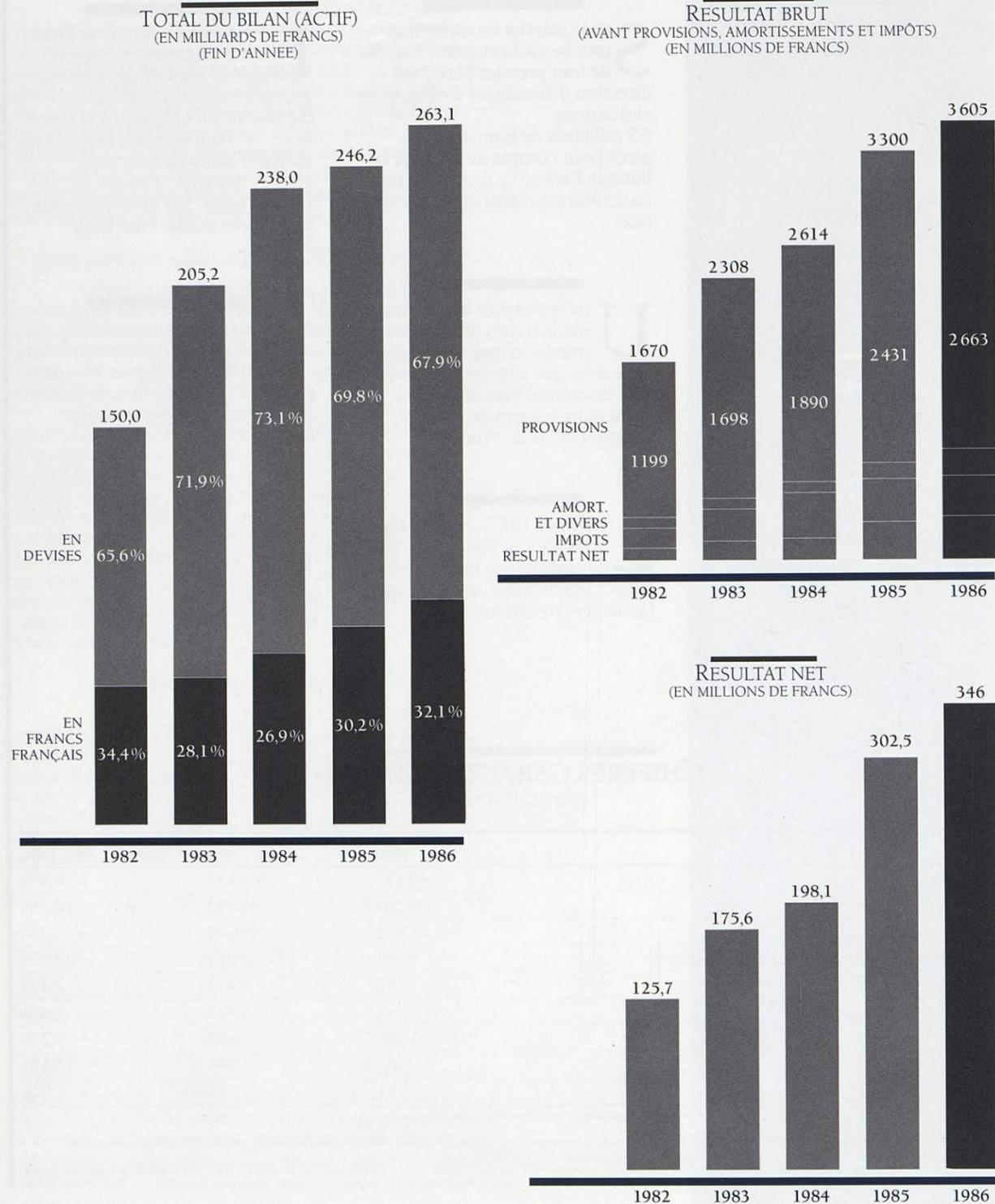
(2) Après affectation des résultats.

(3) Ce montant tient compte du fait que les 3 300 000 certificats d'investissement privilégiés (détenus par la Compagnie Financière de Paribas) émis en 1985 ont été créés jouissance 1^{er} avril 1985. Le capital social de la Banque est au total constitué de 13 300 000 titres.

(*) Après déduction, par rapport aux chiffres précédemment publiés de l'exercice 1985, de 9 257 millions de francs de crédits à la clientèle et de 434 millions de francs de dépôts de la clientèle, correspondant à des montants ayant fait l'objet de reclassifications au bilan conformément aux dispositions de la Commission Bancaire.

EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS

(DONNEES NON CONSOLIDEES)



2

RAPPORT DE GESTION

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 AVRIL 1987

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice 1986 et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1986; pour procéder à la nomination du Conseil d'Administration; pour donner à ce Conseil l'autorisation d'émettre divers instruments financiers.

LA BANQUE PARIBAS EN 1986

L'ENVIRONNEMENT BANCAIRE ET FINANCIER

L'économie mondiale a, dans l'ensemble, présenté en 1986 une évolution assez comparable à celle enregistrée l'année précédente. La croissance en moyenne toujours modeste des principaux pays industrialisés, le ralentissement des échanges internationaux et la persistance d'un chômage toujours élevé ont constitué les principales tendances défavorables. En revanche, les processus de baisse des taux d'intérêt, de désinflation et de chute des prix des matières premières, notamment des produits pétroliers, se sont poursuivis. Sur le plan monétaire, l'année a été une nouvelle fois marquée par la baisse du dollar, celui-ci s'établissant à 6,45 FF le 31 décembre 1986, en recul de 15% en un an.

Dans le même temps, l'économie française a présenté un tableau de nouveau contrasté: face à un taux d'inflation ramené à 2,3%, à une demande intérieure assez soutenue et à un moindre endettement vis-à-vis de l'étranger, les performances en matière de commerce extérieur se sont révélées assez décevantes et l'effort d'investissement est demeuré modeste.

Les activités bancaires et financières en France ont de nouveau été influencées par la poursuite du processus de désintermédiation bancaire au profit d'une intermédiation financière toujours favorisée par la croissance soutenue des marchés de capitaux.

En outre, dans un environnement de baisse des taux d'intérêt et de poursuite de la déréglementation économique et administrative, la demande de crédits est demeurée faible et les conditions d'exploitation des banques se sont de nouveau modifiées.

Après le réajustement monétaire du mois d'avril, se traduisant par une dévaluation de 3% du franc, les autorités monétaires ont donné un nouvel élan à la politique de baisse des taux, le taux directeur de l'Institut d'émission se trouvant ramené à 7,25% le 17 décembre 1986 contre 8,75% en fin d'année 1985. Parallèlement, la moyenne mensuelle du taux de l'argent au jour le jour sur le marché monétaire, qui était de 9,02% en décembre 1985, a progressivement diminué pour atteindre 7,08% en septembre 1986, mais s'est établie à 7,80% en décembre soit une moyenne de 7,74% pour l'ensemble de l'année 1986 contre 9,93% pour 1985.

Les Pouvoirs publics ont accentué la politique de déréglementation économique amorcée les années précédentes. Après la banalisation des réseaux, la suppression des diverses procédures de prêts bonifiés, la libération des prix des services bancaires aux entreprises et aux particuliers, la décision a été prise de réduire l'étendue du secteur public concurrentiel par la privatisation de 65 entreprises dont une quarantaine d'établissements bancaires. En outre, il a été décidé de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 1987, le nouveau dispositif de régulation quantitative du crédit mis en place début 1985 ainsi que les principales contraintes liées au contrôle des changes.

Comme les années précédentes, la demande de crédit a accusé globalement un fléchissement sensible imputable plus aux grandes entreprises qu'aux autres agents économiques. Ce recul de l'intermédiation classique a conduit les banques, dans un climat de vive concurrence, à développer leur rôle d'intermédiaire entre les entreprises et les marchés de capitaux, en

particulier dans le placement de billets de trésorerie.

Dans la ligne de la tendance amorcée dès 1984, les conditions d'exploitation de certaines banques ont, de nouveau en 1986, été favorablement influencées par un écart accru entre le taux de base bancaire, qui est passé en moyenne annuelle de 10,6% à 9,93%, et le niveau des taux de refinancement sur le marché monétaire.

Cet écart, qui était de +1,22% sur l'ensemble de l'année 1985, s'est établi à +2,19% en 1986. Toutefois, la faiblesse de la demande de crédit et les pressions d'une concurrence bancaire toujours plus vive ont conduit à maintenir des conditions de crédit très détériorées. Celles-ci ont continué à peser sur les marges d'une profession toujours confrontée au coût parfois élevé de la collecte de ses dépôts, et au nécessaire accroissement de la couverture de ses engagements les plus risqués en raison du soutien qu'elle continue à apporter aux exportations et aux secteurs industriels en difficulté.

Même si l'intermédiation bancaire sous sa forme la plus classique - l'octroi de crédits - demeure irremplaçable pour une large partie de la clientèle, l'importance grandissante des opérations de marché, le climat de déréglementation et la vivacité de la concurrence imposent à la profession bancaire de relever un défi. Elle s'y emploie en adaptant et en modernisant son organisation opérationnelle et administrative aux contraintes des marchés et aux besoins de ses différentes clientèles.

3

ACTIVITES BANCAIRES EN FRANCE

L'environnement bancaire français et international peu propice au développement des encours bancaires, l'incidence des taux de change sur la contrevalorisation en francs des encours en devises et la politique prudente de la Banque Paribas veillant avant tout à la qualité de ses risques et à la rentabilité de ses opérations expliquent l'évolution suivante des grands paramètres globaux de l'activité bancaire de la Banque en 1986.

Si le total du bilan, toutes activités confondues, enregistre, à 263,1 milliards de francs au 31 décembre 1986, une progression de 6,9% par rapport à la fin de l'exercice précédent, en revanche, l'ensemble des crédits à la clientèle au bilan est en diminution de 10,7% pour atteindre 93,1 milliards de francs en fin d'exercice. Cette contraction des crédits à la clientèle s'explique par la baisse des crédits en devises (-17,5%), principalement due à la baisse du dollar, alors que les crédits en francs sont stables d'une année à l'autre. La baisse de 5,2% du total des dépôts de la clientèle (59,7 milliards de francs au 31 décembre 1986) s'explique également par la contraction des dépôts en devises alors que les dépôts en francs ont, pour leur part, continué à progresser.

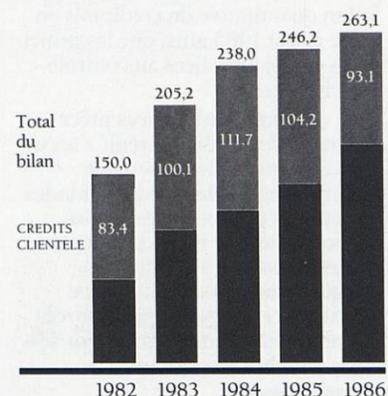
En France, face au recul de l'intermédiation bancaire traditionnelle, les différentes directions commerciales de la Banque ont fait preuve d'un dynamisme renouvelé, notamment pour compenser la faible demande de crédit en provenance de la clientèle de grandes entreprises. Ces efforts ont conduit à une nouvelle diversification tant des produits proposés que des clientèles approchées.

Outre l'élargissement des services proposés dans le domaine des nouvelles techniques bancaires et financières (options, swaps,...), la Banque a pris, en décembre 1985, une place significative sur le marché des billets de trésorerie, dès sa première apparition en décembre 1985, en conservant tout au long de l'année 1986 une part de 10% de ce marché. Par ailleurs, un effort particulier a été porté sur de nouvelles couches de clientèle, notamment les filiales françaises de sociétés étrangères et les entreprises de taille moyenne, ayant souvent leur siège en province, appartenant à des secteurs économiques dans lesquels la Banque a souhaité relever son niveau d'intervention comme, par exemple, l'agro-alimentaire, la communication, l'hôtellerie ou le tourisme et les loisirs. Dans le secteur immobilier, marqué en 1986 par la confirmation de l'arrêt de la dégradation enregistrée jusqu'en 1985 et par plusieurs facteurs encourageants de reprise, la Banque a étendu ses encours à moyen et long terme consentis aux sociétés immobilières extérieures au Groupe Paribas. Elle a également continué à

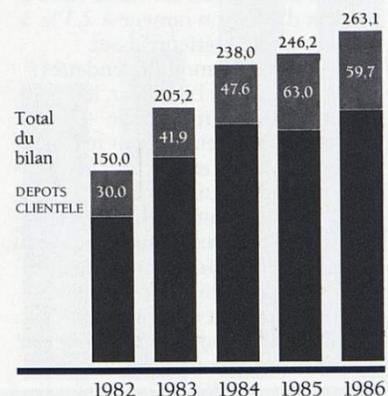
apporter son soutien actif aux sociétés du Groupe actives dans ce secteur, dont la plupart, comme la C.G.I.B., Cogedim ou la Compagnie Foncière, ont enregistré des performances très satisfaisantes.

Globalement, les emplois au bilan de la Banque Paribas en France, toutes natures de crédits confondus, ont atteint 55,5 milliards de francs au 31 décembre 1986, contre 59,9 milliards de francs un an plus tôt, soit une diminution de 7%. L'OPB-Paribas, filiale à 91% de la Banque Paribas, a également enregistré une diminution de son encours total de crédits (2,9 milliards de francs contre 3,5 milliards fin 1985). Ce tassement d'ensemble des emplois bancaires de la Banque Paribas en France en 1986 provient principalement, tout comme l'année précédente, de la faiblesse de la demande de crédit, tant sur le plan intérieur qu'à l'exportation, et des effets de change. Les encours en devises de la Banque en France ont diminué de 22% pour atteindre 18 milliards de francs en fin d'exercice (contre 23,1 milliards de francs fin 1985) alors que les encours en francs sont restés stables d'un exer-

CREDITS A LA CLIENTELE
(EN MILLIARDS DE FRANCS)
(FIN D'ANNEE)



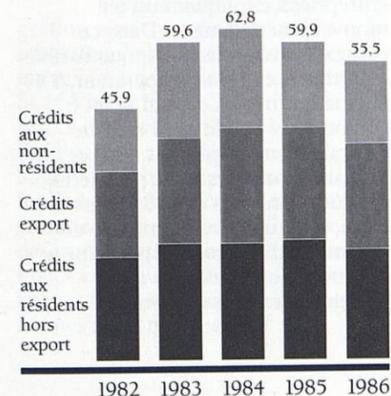
DEPOTS DE LA CLIENTELE
(EN MILLIARDS DE FRANCS)
(FIN D'ANNEE)



cice à l'autre, à 37,5 milliards de francs (contre 36,8 milliards de francs fin 1985), leur expression en capitaux moyens faisant même apparaître une légère baisse.

En revanche, le total des dépôts de la clientèle en France (en francs et en devises) a sensiblement progressé pour atteindre 22,6 milliards de francs en fin d'exercice 1986 contre 18,2 milliards de francs un an plus tôt. Cette hausse de 24% résulte essentiellement de la progression des dépôts en francs (17,1 milliards de francs contre 13,7 milliards de francs fin 1985). La croissance des ressources en francs provient tant de l'augmentation des dépôts à vue (9,5 milliards de francs fin 1986 contre 8 milliards de francs un an plus tôt) que des dépôts à terme, y compris les certificats de dépôts (7,6 milliards de francs contre 5,7 milliards de francs). Le réseau de succursales et d'agences en France a largement contribué à cette progression des ressources ainsi qu'à la croissance du volume de la conservation de titres et d'instruments collectifs de placement (34 milliards de francs fin 1986).

TOTAL DES CREDITS EN FRANCE
A LA CLIENTELE
(EN MILLIARDS DE FRANCS)
(FIN D'ANNEE)



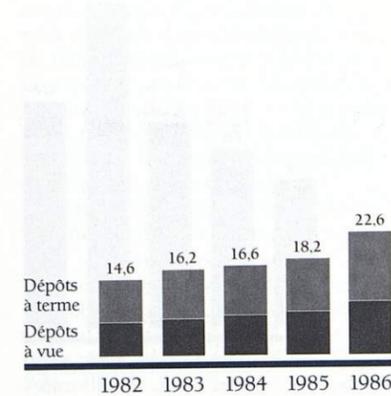
ACTIVITES DE COMMERCE EXTERIEUR

En dépit d'une légère reprise en volume du commerce extérieur mondial en 1986 (4,50% en 1986 contre 3% en 1985), la balance des échanges industriels français a subi de nouveau une baisse importante, entraînant une diminution en valeur de la grande exportation financée.

L'indispensable mutation du commerce extérieur français, orienté pendant très longtemps vers les pays en voie de développement ayant entre-temps subi de graves crises de leurs balances des paiements, explique en particulier un tel phénomène observé depuis 1984.

Dans cette conjoncture adverse, la Banque Paribas a néanmoins maintenu en 1986 un courant d'activité sensiblement égal à celui de l'année 1985, avec la signature d'environ 3,5 milliards de francs (ou équivalents en devises) de crédits nouveaux, ce qui améliore notablement sa part de marché dans ce type d'opérations.

TOTAL DES DEPOTS EN FRANCE
DE LA CLIENTELE
(EN MILLIARDS DE FRANCS)
(FIN D'ANNEE)



L'effet cumulé des amortissements élevés sur d'importants crédits consentis antérieurement, du recours par certains pays au Club de Paris pour restructurer leurs dettes, ainsi que des effets de change, a entraîné une légère régression des encours globaux à l'exportation de la Banque qui se sont élevés à 20 milliards de francs fin 1986 contre 21 milliards de francs en fin d'exercice précédent.

Au cours de l'exercice, la Banque Paribas a en particulier activement participé :

- en Chine, aux conventions de financement portant sur plus de 11 milliards de francs, pour la construction de la centrale nucléaire de Daya Bay, confiée à la société Framatome avec le concours de l'E.D.F ;
- en Algérie, au crédit acheteur de 930 millions de francs destiné à financer l'achat par Sonalgaz de turbines à gaz livrées par Alsthom ;
- au Pakistan, au contrat attribué à Thomson-CSF pour mettre en place la couverture aérienne du pays, marché de 440 millions de francs ;
- au Gabon, à l'établissement d'un réseau de télécommunications et de télévision ;
- en République Démocratique Allemande, au montage du premier financement exportation en francs domestiques pour l'installation d'une chaudière par Fives Cail Babcock pour 140 millions de francs ;
- en Colombie, aux financements, aidés par le gouvernement français, destinés à la création d'une chaîne de télévision éducative pour 490 millions de francs ;
- au Venezuela, aux différentes nouvelles facilités nécessaires à la poursuite des travaux du métro de Caracas ;
- en Inde, au financement de la construction par un consortium franco-nippon d'un oléoduc sous la responsabilité de Spie Batignolle, correspondant à un investissement de 600 millions de dollars.

La diversification des interventions de la Banque dans le domaine plus porteur des activités sophistiquées de l'ingénierie financière s'est illustrée dans le domaine de l'aviation :

- par la mise en place au profit de l'Aérospatiale d'un financement privé d'environ 400 millions de francs destiné à assurer une partie du préfinancement de la construction de l'Airbus A 320, gagé sur le succès commercial de l'avion ce qui constitue une première mondiale en la matière ;
- par le montage d'une opération de location-vente d'un Airbus A 300/600 au profit de la Compagnie Thaïlandaise Thai International.

Cette mutation des activités a également permis à la Banque de participer activement à une importante opération de compensation pétrolière permettant la vente par Alsthom d'équipements en Algérie.

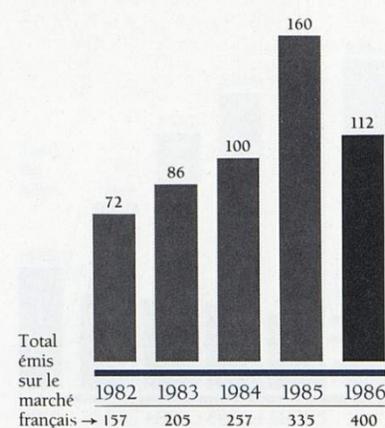
Dans le cadre de ses implantations spécifiques, la Banque a reçu l'autorisation d'ouvrir un cinquième bureau en Chine, à Dalian, en Mandchourie, après Pékin, Shanghai, Canton et Tien Tsin. Elle a pris la décision d'installer à Istambul, en Turquie, un bureau spécialisé en association avec la Banque Ottomane.

ACTIVITES FINANCIERES

Le marché financier français a de nouveau connu un niveau d'activité exceptionnel en 1986. Le montant global des émissions de valeurs mobilières offertes en souscription publique a atteint, en 1986, 400 milliards de francs contre 335 milliards l'année précédente, soit une progression de 19% en un an. Si les émissions obligataires ont encore progressé de 7%, à 341 milliards de francs, ce sont les émissions d'actions qui ont connu la croissance la plus spectaculaire, avec un montant émis en 1986 de 59 milliards de francs qui a plus que triplé par rapport à celui de l'année précédente (17 milliards de francs). En fin d'année 1986, la capitalisation boursière totale de la Bourse de Paris atteignait 2874 milliards de francs (66% pour les valeurs à revenus fixes et 34% pour les valeurs à revenus variables) en progression de 26% par rapport à la fin de l'année 1985. L'ensemble des transactions a atteint le niveau record de 2058 milliards de francs, en doublement de celui enregistré au cours de l'année précédente.

Sur le marché obligataire, la poursuite de la baisse des taux d'intérêt, les anticipations du marché concernant une nouvelle baisse de

EMISSIONS FRANÇAISES
PARIBAS CHEF OU CO-CHEF DE FILE
(EN MILLIARDS DE FRANCS)



ceux-ci, l'importance des emplois disponibles ainsi que l'augmentation de la part des émissions de l'État (42% contre 33% en 1985) ont permis au volume des émissions obligataires de progresser encore en 1986, bien qu'à un rythme ralenti par rapport aux deux années précédentes. Plusieurs réformes et innovations sont apparues comme la mise en place du Marché à Terme des Instruments Financiers ou les adjudications pour les émissions obligataires de l'État. Dans ce contexte favorable, la Banque Paribas a dirigé en 1986 37 émissions obligataires pour un montant de 89 milliards de francs, occupant le 3^e rang des banques françaises tant par le nombre d'emprunts centralisés que par leur montant et le premier rang pour la direction d'émissions obligataires en faveur du secteur privé. La Banque Paribas a en particulier mis au point et dirigé la première émission obligataire remboursable en actions (ORA) lancée en France, en faveur du Groupe Thomson, ainsi que l'emprunt de 2 milliards de francs dit "Bull and Bear" lancé pour son propre compte.

Pour la troisième année consécutive, le marché des actions à la Bourse de Paris a connu une croissance exceptionnelle, l'indice CAC enregistrant une progression de 49,7%, quatrième performance mondiale après celles de Madrid, Hong Kong et Milan. L'afflux de liquidités, le recul de l'inflation, la baisse des taux d'intérêt et des prix des matières premières ainsi que l'amélioration de la rentabilité des entreprises, expliquent un tel mouvement de hausse. Dans ce contexte favorable, la Banque Paribas a participé, en tant qu'opérateur, à 47 augmentations de capital, dont 6 comme chef de file et 13 comme centralisateur, se plaçant dans ce domaine parmi les deux premières banques françaises en 1986. Elle a en outre, seule ou en association avec d'autres établissements, participé à l'introduction en Bourse de 6 sociétés françaises et étrangères.

GESTION D'ACTIFS POUR COMPTE DE TIERS ET GESTION DE PATRIMOINE

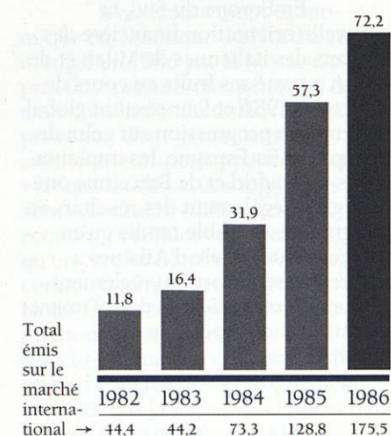
La Banque Paribas a poursuivi le développement de ses activités de gestion d'actifs pour compte de tiers, tant en France qu'à l'étranger. L'environnement, toujours très favorable aux marchés financiers, et le renforcement des structures de gestion et de commercialisation ont contribué à accroître substantiellement le volume des actifs gérés. Le total des actifs sous gestion de la Banque, seule ou en association avec d'autres établissements et y compris les actifs gérés par Paribas Asset Management, a atteint, fin 1986, 65 milliards de francs, en progression de 46% par rapport à 1985.

De nouveaux produits collectifs français et internationaux ont été créés, spécialisés tant dans le domaine des actions (Paramérique, Extrême-Orient, Paribas France, Paribas Opportunités, Paribas Trust for Institutions, Paribas French Investment Trust, Far East Growth Fund) que dans celui des obligations (Revenus Franc, Obliterme, Special Fonds). En outre, des progrès significatifs ont été obtenus dans le domaine de la gestion sous mandat discrétionnaire, tant en France que pour le compte de grandes institutions étrangères.

Le dispositif international a été renforcé grâce à l'ouverture à Tokyo de PAM Japan Ltd, filiale de Paribas Asset Management.

Dans le domaine de la gestion à orientation patrimoniale, la Direction de la Gestion Privée a enregistré un fort développement des SCPI Valeur Pierre (3,5 milliards de francs de patrimoine immobilier en fin d'année), a procédé à une augmentation des ressources du fonds à risques Valoris, a multiplié ses interventions dans le domaine des opérations financières patrimoniales et a poursuivi son effort en faveur des associations et des organismes à but non lucratif.

EMISSIONS INTERNATIONALES
PARIBAS LEAD, CO-LEAD OU CO-MANAGER
(EN MILLIARDS DE DOLLARS)



OPERATIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

Sur le marché international des capitaux, le marché primaire a une nouvelle fois pulvérisé tous ses records antérieurs avec un volume émis de 175,5 milliards de dollars, en progression de 37% par rapport à 1985. La diversification des devises d'émission s'est accentuée, la part du dollar s'établissant à 63% (contre 70% en 1985), le yen ravisant la seconde place au deutsche mark, lui-même devançant la livre sterling et l'écu. Contrairement à l'année précédente, ce sont les émissions à taux fixe (61,4% du total) qui ont fait preuve du plus fort dynamisme, en raison de la baisse des taux d'intérêt. Les émissions de titres de nature intermédiaire (obligations convertibles en actions, obligations avec warrants d'actions...) ont quasiment triplé en 1986 (21,8 milliards de dollars). Le marché international a également été marqué par un triplement du volume des émissions internationales d'actions.

Dans un tel contexte, la Banque Paribas, notamment grâce à sa filiale spécialisée Banque Paribas Capital Markets, a dirigé 71 émissions pour un montant de 7,2 milliards de dollars (contre

3,4 milliards de dollars en 1985). Paribas a ainsi encore amélioré son classement parmi les teneurs de plume en occupant le 8^e rang mondial (10^e rang en 1985) tout en demeurant au premier rang des banques françaises, avec une part du marché mondial de 4% (contre 2,6% en 1985). Globalement, la Banque a été associée à la direction de 640 émissions représentant 72,2 milliards de dollars.

Paribas a également conservé sa première place mondiale pour la direction d'émissions en Ecu (23 émissions totalisant 2,5 milliards de dollars) et, avec la signature pour plus de 20 milliards de dollars de contrats de swaps à moyen terme de devises et de taux d'intérêt, elle a de nouveau compté parmi les principaux opérateurs de ce marché. Désignée comme Banque de l'année 1986 par l'International Financing Review, Paribas a également été classée par cette revue internationale en tête des banques chef ou co-chef de file d'émissions internationales d'actions.

Le dispositif de la Banque sur les marchés internationaux de capitaux a été renforcé par la création, à Francfort, d'une filiale spécialisée dans les opérations de marché et par l'agrément, obtenu des autorités japonaises, d'opérer en tant que Maison de titres à Tokyo. Par ailleurs, la Banque Paribas a renforcé sa présence sur le marché boursier et financier de Londres par l'acquisition de l'intégralité du capital de l'agent de change britannique Quilter Goodison.

IMPLANTATIONS À L'ETRANGER

Notamment en raison des effets de change, les crédits à la clientèle des succursales à l'étranger en fin d'exercice 1986, exprimés en francs français, s'établissent à 37,6 milliards de francs, en baisse de 15% par rapport au montant comparable de la fin d'exercice 1985. Les dépôts de la clientèle collectés par les implantations de la Banque à l'étranger sont également en baisse pour s'établir fin 1986 à 37,1 milliards de francs (-17%).

EUROPE

Les implantations allemandes de Francfort, Düsseldorf, Stuttgart et Hambourg, qui ont enregistré un courant d'activité très satisfaisant, ont été regroupées au sein d'une filiale de droit local, la Banque Paribas (Deutschland) OHG, créée en septembre 1986. Au Royaume-Uni, la succursale de Londres a enregistré un nouvel accroissement de ses recettes d'exploitation qui ont permis un notable renforcement de ses provisions couvrant notamment les risques liés à l'évolution du cours du pétrole.

En Europe du Nord, la succursale de Copenhague a enregistré d'excellentes performances. La filiale norvégienne Banque Paribas Norge a clôturé l'exercice également sur de bons résultats en dépit d'un environnement local détérioré en cours d'année. Complétant le réseau scandinave né il y a trois ans, la filiale Banque Paribas Sverige AB a été créée en 1986, par transformation du bureau de Stockholm ouvert en 1984. Cette nouvelle filiale est détenue à 52% par la Banque Paribas, le solde du capital étant

réparti entre les principales filiales bancaires européennes du Groupe Paribas.

En Europe du Sud, la nouvelle orientation financière des succursales italiennes de Milan et de Turin a porté ses fruits au cours de l'exercice 1986 et leur résultat global est en forte progression sur celui de l'an passé. En Espagne, les implantations de Madrid et de Barcelone ont enregistré également des résultats en progrès très sensible tandis qu'en Grèce, la succursale d'Athènes a concentré ses efforts au règlement d'affaires contentieuses dont l'impact négatif a encore pesé sur ses résultats.

MOYEN-ORIENT - AFRIQUE

L'alourdissement du climat politique au Moyen-Orient, résultant de la poursuite de la guerre entre l'Irak et l'Iran, a pesé sur une activité économique déjà ralentie par deux années de récession. En outre, l'effondrement des prix du pétrole au cours du premier trimestre de l'année a affecté la confiance des agents économiques.

Dans ce contexte difficile, les succursales de la Banque se sont efforcées de contenir les effets de la baisse d'activité et de la détérioration de la situation des débiteurs. Les mesures de prudence engagées depuis plusieurs années ont facilité la mise en œuvre de cette politique qui s'est traduite par une réduction du volume des concours accordés, en particulier par les succursales de Manama et de Mascate. Une certaine reprise des exportations à partir de Dubaï et des retombées en provenance des secteurs publics de Doha et d'Abu Dhabi ont permis aux succursales de la Banque de maintenir un courant d'activité dans l'ensemble satisfaisant. En outre, le réseau de succursales au Moyen-Orient s'est attaché à diversifier ses activités en particulier dans la gestion d'actifs pour compte de tiers et des résultats encourageants ont été obtenus dans ce domaine.

En Egypte, l'année 1986 s'est caractérisée par une période de tran-

sition difficile dans le domaine financier. L'accord, en principe conclu, avec le Fonds Monétaire International permet d'espérer une consolidation de la situation. Dans un tel contexte de forte perturbation économique, la succursale du Caire a dû procéder aux ajustements nécessaires.

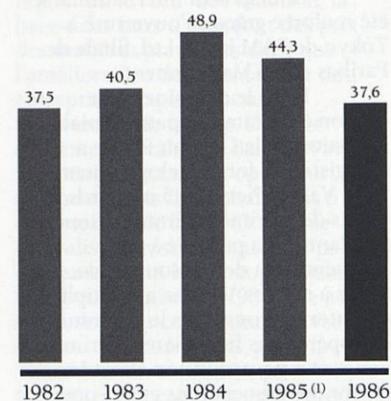
ASIE-PACIFIQUE

L'activité de la Banque en Asie-Pacifique s'est inscrite dans un contexte, plus favorable qu'en 1985, marqué à la fois par la confirmation éclatante de la prépondérance de l'économie japonaise et par un nouveau redémarrage économique de la Corée, de Taïwan et de Hong Kong, favorisé par une reprise spectaculaire des exportations.

Au Japon, la succursale a poursuivi la diversification de ses activités vers les opérations liées ou dérivées des marchés financiers.

Sur les places de Singapour et de Hong Kong, la Banque a connu en 1986 un succès mitigé. Les succursales ont consolidé leurs activités bancaires et confirmé leur

SUCCURSALES A L'ETRANGER:
CREDITS CLIENTELE
(EN MILLIARDS DE FRANCS)
(FIN D'ANNEE)



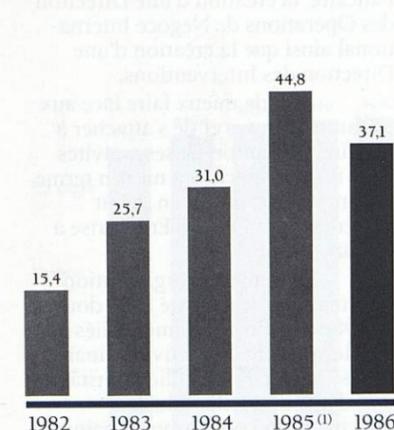
(1) Chiffres antérieurs à 1986 rendus comparables (reclassements de postes de bilan en 1986 conformément aux instructions de la Commission Bancaire).

vocation à travailler avec les grands groupes locaux. En revanche, profitant d'un marché en pleine évolution, Paribas Asia Ltd a connu une année excellente en se hissant au tout premier rang des banques d'investissement de Hong Kong. Les résultats de Paribas South East Asia ont été moins brillants en raison d'un environnement économique et boursier moins favorable aux activités de merchant banking sur la place de Singapour.

La succursale de Séoul a pu maintenir en 1986 ses bons résultats de 1985 en dépit d'un environnement bancaire plus concurrentiel tandis que la succursale de Taïpeh a confirmé son redressement. Ces deux succursales se sont également efforcées de réorienter leurs activités vers des produits nouveaux (marchés de capitaux, gestion d'actifs pour compte de tiers...) mieux adaptés à leurs marchés respectifs.

En Australie, le bureau de représentation de Sydney a développé ses relations avec les grands groupes australiens au travers d'opérations bancaires et de marché de capitaux.

SUCCURSALES A L'ETRANGER:
DEPOTS CLIENTELE
(EN MILLIARDS DE FRANCS)
(FIN D'ANNEE)



(1) Chiffres antérieurs à 1986 rendus comparables (reclassements des postes de bilan) conformément aux dispositions de la Commission Bancaire.

AMERIQUE

L'environnement économique en Amérique du Nord a été marqué en 1986 par la baisse des prix des matières énergétiques, des taux d'intérêt et du dollar. Les entreprises ont donc généralement amélioré leurs performances. Il est vrai que les disparités régionales se sont accentuées (difficultés des économies rurales et pétrolières) et qu'un certain nombre de secteurs comme l'immobilier - sauf dans le Nord-Est - sont demeurés à l'écart du mouvement de reprise. Les marchés financiers ont connu une phase accélérée de développement stimulée par la baisse des taux et par la mise en œuvre de techniques nouvelles de désintermédiation.

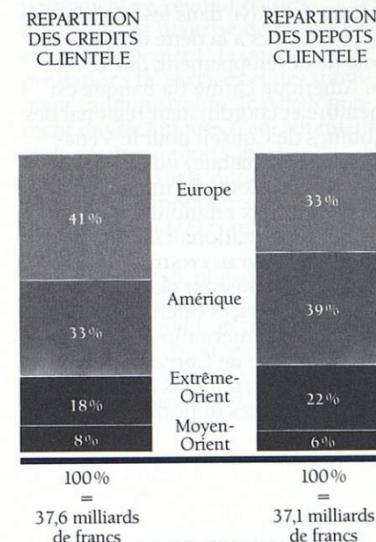
Dans un tel contexte, les résultats des implantations nord-américaines de la Banque ont connu une progression satisfaisante.

L'ensemble des implantations de la Banque aux Etats-Unis, et tout particulièrement la succursale de New York, a participé avec succès à de nombreuses opérations de financement d'acquisitions et de fusions, dont certaines en tant que chef de file. Les activités de syndications ont été soutenues et ont également concerné les secteurs du négoce et des intermédiaires financiers. Bien que confrontées à la baisse des prix des produits pétroliers, les implantations de New York, Houston et Los Angeles ont renforcé leurs positions commerciales et atteint leurs objectifs de rentabilité. En dépit de l'interruption des opérations de financement des activités liées au développement agricole, la succursale de Chicago a maintenu un courant d'affaires satisfaisant. Les bureaux de San Francisco et de Dallas ont poursuivi avec succès leur percée régionale.

La Banque Paribas du Canada a enregistré des résultats en hausse dans un marché dominé par de puissantes institutions locales. Ses efforts, qui ont essentiellement porté en 1986 sur la diversification de ses sources de revenus, seront poursuivis.

En Amérique Latine, en dépit d'un environnement d'austérité généralisée et de baisse sensible des revenus pétroliers de la zone, la succursale de Panama et le Banco Amazonas, dont la Banque détient 19,9% du capital, ont dans l'ensemble pu maintenir sensiblement leur niveau d'activité.

SUCCURSALES A L'ETRANGER:
EN FIN D'ANNEE 1986



LES CREDITS INTERNATIONAUX
ET LES RELATIONS AVEC
LES BANQUES ETRANGERES

La demande globale de crédits internationaux s'est désormais stabilisée à un niveau bien inférieur à celui du début des années 1980. Néanmoins, l'activité de la Banque est restée soutenue, que ce soit au Siège ou dans le réseau international. Le Groupe de Syndication a également continué à intervenir de façon très active dans les négociations relatives à la dette des pays en voie de développement, que ce soit en Amérique Latine (la Banque est membre et coordinateur régional des Comités de Conseil pour le Venezuela et la Jamaïque) ou en Afrique.

Une nouvelle impulsion a été donnée aux relations avec les banques internationales, dont la rentabilité devrait croître fortement à la suite de la mise en place de nouveaux services offerts à la clientèle bancaire internationale; d'ores et déjà, le service de Conservation de Titres libellés en francs français a connu un succès important auprès de cette clientèle.

AFFAIRES INDUSTRIELLES

Au cours de l'exercice 1986, les équipes industrielles de la Banque ont poursuivi leur mission de suivi de participations et de recherche d'investissements réalisés par des sociétés du Groupe Paribas ou par des sociétés holding qui lui sont associées.

Elles ont, en outre, réalisé un nombre significatif d'opérations de

service dans le domaine des rapprochements d'entreprises et des fusions-acquisitions. Ces interventions ont permis à la Banque d'encaisser, en 1986, des commissions en doublement d'un exercice à l'autre.

En matière d'opérations d'investissement et de désinvestissement, les équipes industrielles de la Banque ont, en particulier, accentué leurs efforts en direction des entreprises performantes de taille moyenne.

Il convient de noter que la Banque Paribas elle-même a cédé au cours de l'exercice la participation de 8% qu'elle détenait dans Le Secours S.A.

Parmi les opérations les plus significatives dans lesquelles la Banque est intervenue en tant qu'intermédiaire on peut citer : la reconstitution d'un groupe homogène autour de la griffe Pierre Balmain; le très important rapprochement entre les groupes Veuve-Cliequot et Louis Vuitton; la cession de la participation du groupe britannique Weir dans la société Delas Weir (fabricant d'équipement nucléaire); la cession des laboratoires pharmaceutiques Nativelle à une société du groupe Procter et Gamble; les commissions de placements recueillies auprès des investisseurs du complexe touristique et hôtelier Oyster Pond ou du Parc des Schtroumpfs.

Il convient également de souligner la contribution apportée au montage financier d'opérations de rachat d'entreprises par des cadres (Leveraged Management Buy Out), au travers du fonds à risques Cofidic (11 opérations en 1986) ainsi que le succès de l'augmentation de capital de Sofinergie, qui s'est affirmée comme la plus importante Sofica de la place.

LES MOYENS DE LA BANQUE

Poursuivant sa politique de renforcement des capitaux permanents, la Banque Paribas a procédé à plusieurs importantes émissions obligataires : sur le

marché international, un emprunt perpétuel subordonné de 400 millions de dollars en deux tranches égales, l'une d'entre elles servant à rembourser un emprunt perpétuel précédemment émis; deux émissions obligataires de 100 millions de dollars chacune, l'une à taux fixe et l'autre en deux tranches à taux fixe mais à prime de remboursement variant en sens opposé; enfin, un emprunt à taux fixe de 200 millions d'Écu. Sur le marché financier français, un emprunt de 2 milliards de francs en deux tranches égales à taux variables, les taux de chaque tranche évoluant l'un dans le sens et l'autre dans le sens opposé du TMO, le taux payé par la Banque sur le total de l'emprunt s'établissant à 8,10%.

L'actionariat de la Banque, inchangé par rapport à celui de la fin de l'exercice 1985, est présenté en dernière page du présent document.

Afin d'améliorer sa structure tant fonctionnelle qu'opérationnelle, la Banque a procédé, en 1986, à plusieurs modifications de son organisation interne. Parmi celles-ci figurent notamment, la création d'un Secrétariat Général, la création d'une Délégation à l'Informatique, à l'Organisation et à la Production, et la création d'une fonction de Contrôleur Général (cette dernière regroupant la Direction des Engagements et l'Inspection). Figurent également le rattachement de la Direction de la Gestion Privée au Département Bancaire, la création d'une Direction des Opérations de Négoce International ainsi que la création d'une Direction des Interventions.

Afin de mieux faire face aux évolutions futures et de s'attacher à inscrire l'évolution de ses activités dans une perspective à moyen terme, la Banque s'est dotée, en début d'exercice, d'un Plan d'Entreprise à l'horizon 1988.

En matière d'organisation informatique, la priorité a été donnée en 1986 aux investissements liés au développement des activités financières (avec, en particulier, l'installation d'une nouvelle salle des marchés) et à l'obtention de gains de productivité. En outre, deux princi-

paux projets du Schéma Directeur ont été réalisés en 1986 : la refonte du système informatique des agences et la création d'un système de gestion intégrée des engagements. Enfin, un effort important d'équipement de postes de travail électroniques a été consenti au cours de l'exercice.

LA BANQUE ET SON PERSONNEL

Les effectifs de la Banque Paribas en France sont passés de 3 622 personnes fin décembre 1985 à 3 654 fin décembre 1986, soit une progression de 0,9%. Dans la même période, les effectifs détachés de la Banque dans des sociétés françaises et à l'étranger ont légèrement évolué de 290 à 303 personnes. Les effectifs locaux en poste dans les succursales à l'étranger sont restés stables d'un exercice à l'autre (1 136 contre 1 134), stabilité toutefois apparente en raison du personnel transféré à la nouvelle filiale en République Fédérale d'Allemagne. Les effectifs de

la Banque Paribas s'établissent, au total, fin 1986, à 5 093 personnes contre 5 046 en fin d'exercice précédent.

La Banque a poursuivi en 1986 une politique de développement d'avantages sociaux, particulièrement dans les domaines suivants :

- mise en place d'un système facultatif de retraite complémentaire par capitalisation afin de permettre à ceux qui le souhaitent de disposer d'une rente ou d'un capital à l'issue de leur période d'activité;

- amélioration des régimes de prêts "accession à la propriété" tant pour les prêts résidence principale, pour les prêts résidence retraite que pour les prêts travaux;

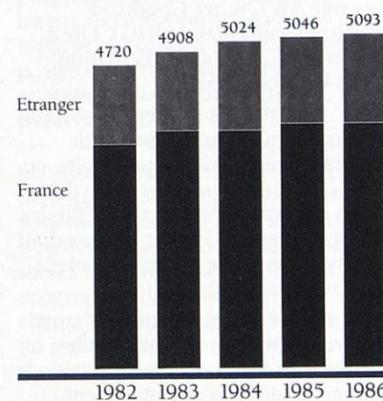
- signature de deux accords, avec trois organisations syndicales, concernant la mise en place de contrats à durée déterminée à mi-temps en agences afin de permettre le développement du travail à temps partiel, et concernant la possibilité d'acquiescer des jours supplémentaires de congé en contrepartie de la réduction de la gratification de fin d'année.

Par ailleurs, la réserve spéciale de participation, calculée sur les résultats de l'exercice 1985, s'est élevée à 34 millions de francs, ce qui correspond à un montant moyen par bénéficiaire de 8 500 francs.

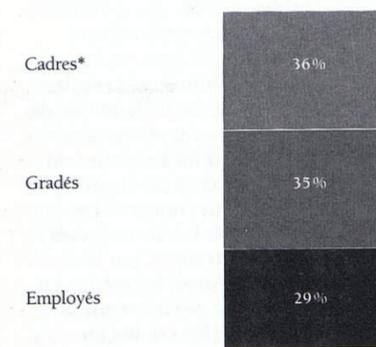
La politique de formation a été largement étendue au réseau international. Elle a privilégié quatre orientations principales : l'acquisition et le maintien du professionnalisme assurant la compétitivité des équipes commerciales; l'adaptation permanente à l'évolution des marchés et la maîtrise des produits en développement; la qualité des prestations de services et des traitements administratifs; le développement des techniques d'encadrement et de gestion des ressources humaines visant à valoriser les capacités des collaborateurs de la Banque, au plan individuel comme au plan collectif.

En 1986, plus de 2 000 personnes ont participé à des actions de formation pour un total de 4 000 inscriptions à des stages. Les dépenses de formation se sont élevées à 4,3% de la masse salariale.

EFFECTIFS DE LA BANQUE PARIBAS



REPARTITION DES EFFECTIFS EN FRANCE (FIN D'ANNEE)



* Y compris les attachés de direction

COMPTES DE L'EXERCICE 1986

BILAN

Le total du bilan est de 263 132 642 380,77 francs contre 246 157 344 799,99 francs soit une progression de 6,9%. Sur ce total, la part des succursales à l'étranger représente 37,6% (contre 41,1% en 1985) et celle des actifs en devises 67,9% (contre 69,8% en 1985).

ACTIF

Le poste "Etablissements de crédit et institutions financières", qui regroupe les soldes débiteurs des opérations de trésorerie effectuées par la Banque avec les établissements de crédit et les institutions financières français et étrangers, présente un accroissement de 12,1%

(95 096 millions de francs contre 85 693 millions de francs, montant après reclassement sous ce poste de 9 257 millions de francs de prêts à terme enregistrés en 1985 en crédits à la clientèle).

Cet accroissement, plus marqué sur les comptes et prêts à terme que sur les comptes ordinaires, affecte principalement les prêts en devises dont l'augmentation (de 73 422 millions de francs à 82 994 millions de francs), minorée du fait de la baisse des cours des devises, traduit l'activité soutenue de la Banque en 1986 dans le domaine des opérations interbancaires en devises.

Le poste "Bons du Trésor, valeurs en pension ou achetées ferme" regroupe les valeurs prises en pension ou escomptées à d'autres banques ou institutions financières habilitées à intervenir sur les marchés français ou étrangers. L'augmentation de 1 116 millions de francs intervenue entre 1985 et 1986 est due tout particulièrement aux encours de titres de créances négociables (1 690 millions de francs à fin 1986) dont le marché, sur lequel la Banque est activement intervenue, s'est fortement développé au cours de l'année.

Le total des "Crédits à la clientèle" et des "Comptes débiteurs" s'élève, en fin d'exercice 1986, à 93 052 millions de francs, en diminution de 10,7% par rapport au montant de la fin de l'année 1985 (104 203 millions de francs après reclassement de 9 257 millions de francs de prêts à court terme sous le poste "Etablissements de crédit et institutions financières - Prêts et comptes à terme").

Cette évolution, qui résulte d'un fléchissement de la demande de crédit, se manifeste au niveau des crédits en francs, dont l'encours est pratiquement stable, et se trouve accentuée en ce qui concerne les encours des crédits en devises, tant en France qu'à l'étranger, par la baisse du dollar. Ainsi, les crédits en devises diminuent globalement de 17,5% (22% pour les crédits en devises en France), passant de 67 393 millions de francs à fin 1985

à 55 569 millions de francs à fin 1986. Cette diminution est surtout sensible sur les crédits à court et moyen terme.

Sous le poste "Opérations sur titres" sont regroupées (voir principes comptables paragraphe 3.2) les interventions de la Banque sur les marchés primaires et secondaires. En particulier, les obligations acquises à des fins de revente sur ces marchés ne sont plus enregistrées en "Titres de placement" mais en "Opérations sur titres". Après un reclassement de 8 646 millions de francs d'obligations dans les "Opérations sur titres" à fin 1985, le poste marque une très forte augmentation (32,4%) liée, en particulier, à l'apparition du MATIF et des adjudications sur émissions du Trésor.

Les "Titres de placement" augmentent de 59,2%, passant de 10 102 millions de francs à 16 960 millions de francs, sous l'effet d'achat d'obligations ou de Treasury Bonds ou Stocks libellés en devises qui constituent pour l'essentiel des emplois de trésorerie ou des emplois entrant dans le montage d'opérations de swaps. En 1986, les encours du portefeuille en francs ont progressé de 1 290 millions de francs, ceux du portefeuille en devises de 5 568 millions de francs.

Le poste "Titres de participation et de Filiales" passe de 1 912 millions de francs à 2 364 millions de francs. Au cours de l'exercice, la Banque a notamment procédé à des souscriptions ou acquisitions de titres de filiales à l'étranger (Paribas Sverige AB, Quilter Goodison, Paribas Deutschland OHG). Elle a, par ailleurs, cédé sa participation dans Le Secours S.A.

Les "Prêts participatifs" font apparaître une augmentation de 135 millions de francs qui résulte, en particulier, de la mise en place de prêts subordonnés à certaines filiales européennes du Groupe Paribas dont l'activité nécessite un renforcement de leurs fonds propres.

Les "Immobilisations" sont en progression de 71 millions de francs sous l'effet de dépenses d'équipement et d'aménagement

liés au développement des activités de marché de la Banque, et à la réimplantation de certains Services ou Directions du Siège.

La diminution du montant des "Opérations de crédit-bail" résulte de l'incidence négative des effets de change sur le volume de ces opérations effectuées dans le réseau des succursales à l'étranger.

PASSIF

Sous le poste "Etablissements de crédit et institutions financières" sont enregistrés les soldes créditeurs des opérations de trésorerie dont la contrepartie se retrouve principalement sous le poste d'actif ayant le même intitulé et dans le portefeuille-titres de placement (obligations et Treasury Bonds en devises).

Le total des opérations de trésorerie passe de 109 751 millions de francs à 126 214 millions de francs, soit une progression de 15%. Alors que les soldes créditeurs des comptes ordinaires diminuent légèrement (de 11 282 millions de francs à 10 844 millions de francs) la baisse des montants en devises imputable en particulier aux effets de change ayant été pratiquement compensée par une augmentation des soldes en francs, les "Emprunts et comptes à terme" passent de 98 469 millions de francs à 115 370 millions de francs (+ 17,2%). Les "Emprunts et comptes à terme en francs" augmentent de 3 844 millions de francs et les "Emprunts et comptes à terme en devises" progressent de 13 057 millions de francs. Cette évolution doit être rapprochée de celle équivalente des postes d'actif concernés par les opérations de marché et de trésorerie.

Les "Valeurs données en pension ou vendues ferme" sont en nette régression. Cette évolution est à mettre en rapport avec la diminution des encours de crédits mobiliers figurant à l'actif et avec la progression des ressources de clientèle en francs qui permettent un moindre recours au marché monétaire.

Les "Ressources clientèle"

dont le total résulte du regroupement des rubriques "Comptes créditeurs de la clientèle", "Comptes d'épargne à régime spécial", "Bons de caisse et certificats de dépôt", diminuent de 5,2%, passant de 63 002 millions de francs (après reclassement de 434 millions de francs de dépôt à terme sous le poste "Etablissements de crédit et Institutions financières - Emprunts et comptes") à 59 749 millions de francs. Cette évolution recouvre une augmentation des dépôts en francs de 24,6% (sensible en particulier au niveau des ressources à terme) alors que les ressources en devises diminuent de plus de 13% (notamment sous l'effet de la dépréciation du dollar pour les dépôts des succursales à l'étranger).

Dans les "Comptes de régularisation, provisions et divers" figurent, au titre des provisions, les provisions réglementées en franchise d'impôt, les provisions pour pertes et charges ayant ou non supporté l'impôt, et les provisions sur actifs en devises. Les provisions pour créances douteuses ou sur portefeuille-titres sont passées en déduction des postes correspondants de l'actif.

Les "Obligations" émises par la Banque passent de 4 121 millions de francs à 8 752 millions de francs. Au cours de l'exercice 1986, ont été émis un emprunt de 2 milliards de francs à taux variable, un emprunt de 200 millions d'Ecus à taux fixe et deux emprunts à taux fixe pour un total reçu de 194,25 millions de dollars. Ces deux emprunts ont été, par le biais d'opérations d'échange de taux, transformés en dette à taux variable.

Sous le poste "Emprunts à durée indéterminée" figurent, en 1986, un emprunt perpétuel subordonné à taux flottant de 400 millions de dollars, dont l'une des tranches a permis de rembourser la majeure partie de l'emprunt perpétuel émis en septembre 1984 de 200 millions de dollars à taux flottant.

Les postes de "Réserves" et de "Report à nouveau" enregistrent les augmentations liées à l'affectation des résultats de l'exercice 1985, soit 75 millions de francs.

HORS BILAN

La forte diminution des postes de hors bilan enregistrant les "Ouvertures de crédits confirmés en faveur ou d'ordre de la clientèle" et les "Cautions et avals et obligations cautionnées en faveur ou d'ordre de la clientèle" concerne les opérations de garanties ou confirmations libellées en devises, en particulier dans les succursales à l'étranger de la zone nord-américaine. Pour ces dernières, les encours sont fortement affectés par la baisse du dollar. Par ailleurs, conformément aux méthodes en vigueur aux Etats-Unis, les lettres de garantie émises dans le cadre d'opérations de négoce pétrolier et qui ne correspondent plus à des engagements réels ont été sorties des engagements hors bilan. Cette modification porte au 31 décembre 1986 sur un montant de 20,94 milliards de francs.

COMPTE DE RESULTATS

CREDIT

L'ensemble des "Produits d'exploitation bancaire" s'élève à 38 713 388 297,09 francs contre 32 662 657 889,05 francs en 1985, soit une progression de 18,5%.

Les produits des "Opérations de trésorerie et interbancaires" et des "Opérations avec la clientèle" diminuent sensiblement, passant respectivement de 8 466 millions de francs à 7 525 millions de francs et de 10 601 millions de francs à 8 759 millions de francs, sous l'effet des baisses des taux d'intérêt, des cours des devises et de la faible demande de crédit. Le produit des opérations diverses et les produits du portefeuille-titres progressent fortement, augmentant respectivement de 11 070 millions de francs à 18 377 millions de francs (+ 66%) et de 2 464 millions de francs à 3 962 millions de francs (+ 60,7%).

On rappelle que le poste "Produits sur opérations diverses" enregistre notamment les gains sur opérations de change, les commissions sur opérations financières françaises et internationales, les produits sur opérations d'échange de taux (+ 44,7% en Métropole), sur options de change et de taux, ...

L'augmentation des produits du portefeuille-titres (+ 1 498 millions de francs) résulte, à hauteur de 1 037 millions de francs, des revenus du portefeuille-titres de placement et de participation. Les revenus courus sur obligations figurant à l'actif en opérations sur titres ont été maintenus sous ce poste.

Les plus-values de cessions d'obligations ou de Treasury Bonds en devises acquis en couverture d'opérations d'échange de taux d'intérêt se sont élevées à 493,5 millions de francs contre 507 millions de francs en 1985.

Le poste "Produits exceptionnels" comprend en 1986 une plus-value de change de 84,1 millions de francs réalisée à la suite de la transformation de la Succursale de la Banque en République Fédérale en filiale dans le même pays ainsi que des plus-values sur cessions de titres de participation à hauteur de 99,9 millions de francs (contre 44,4 millions de francs en 1985).

Le poste "Reprises de provisions hors exploitation" enregistre la reprise de la provision pour réserve spéciale de participation constituée lors de l'exercice précédent.

DEBIT

Les "Charges d'exploitation bancaire" s'élèvent globalement à 32 735 398 621,86 francs contre 27 115 519 066,84 francs soit + 20,7%.

Les charges sur "Opérations de trésorerie et interbancaires" baissent de 12 980 millions de francs à 11 338 millions de francs et les charges sur "Opérations avec la clientèle" de 4 019 millions de francs à 3 403 millions de francs (cette évolution, similaire à celle des postes équivalents du crédit du compte de résultats, provient de la baisse des coûts de refinancement et de la rémunération des ressources).

On constate, en revanche, une forte augmentation des "Intérêts sur emprunts obligataires". La charge d'intérêt des emprunts augmente de 23,4% (de 611 millions de francs à 754 millions de francs) du fait des

nouvelles émissions effectuées en 1986, tant en francs qu'en devises, en dépit de l'incidence contraire des effets de taux et de change.

Le poste "Autres charges d'exploitation bancaire" comprend, outre les charges sur opérations de change et d'échange de taux d'intérêt ou d'options, des commissions rétrocédées dans le cadre d'opérations financières et les moins-values sur cessions de titres de placement. A ce titre, 658 millions de francs de moins-values sur cessions d'obligations ou de Treasury Bonds en devises acquis en couverture d'opérations d'échange de taux d'intérêt ont été réalisées (372 millions de francs en 1985). Ces moins-values ont été partiellement neutralisées à hauteur de 188,5 millions de francs par le jeu d'un compte de régularisation actif (voir principes comptables paragraphe 3.2 c). On rappelle qu'en 1985 la neutralisation de 134 millions de francs de plus-values avait été effectuée par le biais de la constitution d'une provision de passif de même montant qui a été reprise en 1986 (voir notes annexes paragraphes 7.1 et 11.1).

Le produit net bancaire ressort pour 1986 à 5 978 millions de francs contre 5 547 millions de francs en 1985 (+ 7,8%). Une présentation des opérations de neutralisation en 1985 similaire à celle de 1986 fait apparaître un produit net bancaire en augmentation de 10,4% (voir notes annexes paragraphe 12.2 a) par rapport à celui de 1985 (5 413 millions de francs après correction).

Les "Charges de Personnel" progressent de 5,1%.

Sous le poste "Impôts et taxes" figurent notamment la taxe sur les encours versée dans l'exercice, la taxe sur les frais généraux et la contribution exceptionnelle à verser dans l'exercice suivant.

Les "Charges générales d'exploitation" croissent de 8,1%. La "Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement" passe de 141 millions de francs à 178,6 millions de francs soit + 26,7%; la progression

du poste est, pour l'essentiel, due aux efforts d'acquisition et d'équipement de locaux effectués en 1984 et 1985.

Sous le poste "Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises" figurent non seulement les dotations nettes aux provisions pour créances douteuses et aux provisions pour risques généraux mais aussi les dotations nettes aux provisions sur le portefeuille-titres de participation et de placement, ainsi que la provision pour complément de retraite restant à la charge de la Banque (voir principes comptables paragraphes 4.5 et 4.6).

L'excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises passe de 2 431 millions de francs en 1985 à 2 663 millions de francs en 1986, soit une augmentation de 232 millions de francs. Pour mesurer l'effort de la Banque dans la couverture des risques nés ou éventuels tant en France qu'à l'étranger, cet accroissement apparent doit être corrigé des incidences de la dotation et de la reprise de la provision pour risques de taux ainsi qu'il est indiqué dans les notes annexes paragraphe 12.2.

Après correction, l'augmentation réelle de l'excédent net, qui s'établit alors à 2 797 millions de francs, (+ 21,8%). Comme en 1985, environ 40% de la dotation nette de l'exercice aux provisions d'exploitation concernent les succursales à l'étranger.

La dotation nette de l'exercice aux provisions générales, qui concernent essentiellement les risques souverains, s'est élevée à 808 millions de francs contre 611 millions de francs en 1985.

En "Charges exceptionnelles" sont enregistrées les moins-values sur cessions de titres de participation et de filiales, des pertes sur créances diverses intervenues en France et à l'étranger ainsi que des charges sur exercices antérieurs. A ce titre, en 1986, a été enregistré sous ce poste un montant de 134 millions de francs (avec pour contrepartie un compte de régularisation passif destiné à compenser en résultat la

reprise effectuée sur la provision pour risques de taux (voir principes comptables paragraphe 3.2 c).

Sous le poste "Dotations aux provisions hors exploitation" est comptabilisé le montant de la provision pour participation à verser en 1987 au titre de 1986. La participation versée aux salariés au cours de l'exercice 1986 (soit 34,16 millions de francs contre 29,73 millions de francs en 1985) est enregistrée sous le poste "Participation des salariés".

Le poste "Impôt sur les sociétés" regroupe la charge d'impôt courante et différée (voir notes annexes paragraphes 14.1 et 14.2). En 1986, a été en outre enregistré une charge d'impôt à long terme de 1,92 millions de francs. On rappelle, par ailleurs, que l'impôt 1985 comprend une charge d'impôt de 35,7 millions de francs réglée au titre de la réincorporation de la provision retraite constituée en 1983 dans le bénéfice fiscal de la même année (voir notes annexes paragraphe 14.1).

Le bénéfice de l'exercice ressort à 3 460 472 102,29 francs en augmentation de + 14,4% par rapport à celui de l'exercice précédent (3 025 315 142,02 francs).

EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Le processus de privatisation de la Banque a constitué l'événement marquant depuis la clôture de l'exercice 1986. Il est rappelé que c'est la privatisation de sa maison-mère, la Compagnie Financière de Paribas, intervenue juridiquement le 5 mars 1987, qui a provoqué, ipso facto et au même moment, le transfert de la Banque Paribas au secteur privé. Cette opération de privatisation a enregistré un succès considérable. La Banque Paribas et son personnel y ont joué un rôle de tout premier plan, la Banque étant chef de file de l'opération d'Offre Publique de Vente en France de titres de la Compagnie, Banque Paribas Capital Markets

étant chef de file du placement international et le personnel de la Banque Paribas répondant massivement à l'offre réservée au personnel du Groupe Paribas.

S'agissant de l'évolution de ses activités opérationnelles, la Banque demeure soumise aux différents aléas liés notamment à l'environnement économique général ainsi qu'à de nombreux paramètres comme la demande de crédit, l'évolution des principaux marchés de capitaux ou la variation des taux d'intérêt. Il n'est donc pas possible d'extrapoler sur l'ensemble de l'année en cours les tendances observées au cours des premiers mois de l'exercice 1987. Néanmoins, on peut espérer que la Banque Paribas soit en mesure, en 1987, de franchir une nouvelle étape dans son développement.

Il convient de noter que la Banque a émis sur le marché international, le 27 février 1987, 100 000 warrants, pour un montant global de 100 millions de dollars, permettant à leurs détenteurs d'acheter auprès de la Banque Paribas la somme de 1 000 dollars pour 1 790 deutsche marks.

AFFECTATIONS DES RESULTATS

Le bénéfice de l'exercice 1986 s'élève à F 346 047 210,29
compte tenu du report à nouveau de F 239 469 088,83
le montant disponible est de F 585 516 299,12

Nous vous proposons de le répartir de la façon suivante :

- dotation à la réserve spéciale de plus-value à long terme F 10 858 062,87
- distribution au titre des certificats d'investissement privilégiés, conformément au contrat d'émission .. F 116 160 000,00
- distribution au titre des actions ordinaires F 145 000 000,00
- solde reporté à nouveau F 313 498 236,25

Si vous approuvez cette répartition, la somme versée aux détenteurs de certificats d'investissement privilégiés représente un dividende net de 35,20 F par certificat. Compte tenu de l'impôt versé au Trésor (17,60 F par certificat), le dividende global versé sera 52,80 F par certificat. Pour les actions ordinaires, le dividende net versé aux actionnaires représente 14,5 F par action. Compte tenu de l'impôt versé au Trésor (7,25 F par action), le dividende global sera de 21,75 F par action ordinaire.

Il est rappelé, conformément à la loi, que le revenu global par action au titre des trois derniers exercices s'est établi comme suit :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Montant total destiné aux actionnaires (F)	Revenu global par titre (F)	Dividende net par titre (F)	Impôt payé au Trésor (F)
1983	10 000 000	95 000 000	14,25	9,50	4,75
1984	10 000 000	130 000 000	19,50	13,00	6,50
1985	10 000 000 3 300 000 *	140 000 000 87 120 000 *	21,00 39,60 *	14,00 26,40 *	7,00 13,20 *

(*) Certificats d'investissement privilégiés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Le mandat des membres du Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale des actionnaires s'achève avec la présente Assemblée.

Conformément aux dispositions légales et aux statuts, il vous revient de nommer les membres du Conseil représentant les actionnaires et les propriétaires de certificats de droit de vote. Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions des articles 10 et 11 des statuts, le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 5 mars 1987, engagé la procédure d'élection des trois Administrateurs représentant les salariés. Les résultats de cette élection devraient pouvoir vous être communiqués à l'occasion de la présente Assemblée Générale.

Saisi de propositions émanant de l'actionnaire principal, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 5 mars 1987, de vous présenter la candidature de :

Messieurs Jacques Calvet, Louis Deny, Philippe Dulac, Michel François-Poncet, Alain Gomez, André Lévy-Lang, Jacques Marchandise, Bruno de Maulde, François Morin, Henry Racamier, Hubert de Saint-Amand et Gilbert Trigano, aux fonctions d'Administrateurs.

Nous vous proposons de nommer ces différentes personnes Administrateur pour une durée qui ne saurait excéder trois années.

Afin d'assurer un renouvellement aussi régulier que possible de la composition du Conseil, nous vous proposons de décider, aux conditions de quorum et de majorité

requis pour les Assemblées Générales Extraordinaires, que la durée effective du mandat des Administrateurs que vous venez de nommer, qui ne saurait excéder trois ans, soit déterminée par un tirage au sort effectué par le Conseil, par dérogation à l'article 10 des statuts.

Le montant des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'Administration est fixé à 750 000 francs. Ce montant demeurera maintenu jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

AUTORISATIONS D'EMISSION

Nous vous demandons de donner au Conseil d'Administration l'autorisation :

- d'émettre ou de garantir des bons et obligations en toutes monnaies pour un montant maximum de 15 milliards de francs ;
- d'émettre, de créer ou de garantir sur toutes places, des certificats de dépôt autres que ceux visés par l'arrêté ministériel du 1^{er} mars 1985, en toutes monnaies, pour un montant maximum de 20 milliards de francs ;
- d'émettre, de créer ou de garantir des titres d'emprunt à durée non déterminée en toutes monnaies pour un montant maximum de 10 milliards de francs.

Il est à noter que l'autorisation d'émettre des titres participatifs que vous aviez donnée pour une durée de cinq ans lors de votre Assemblée Générale du 13 mai 1985 se trouve automatiquement annulée du fait de la privatisation, ces titres ne pouvant être émis que par les sociétés du secteur public.

Nous tenons à remercier, en votre nom, l'ensemble du personnel de la Banque, qui, dans les services tant opérationnels que fonctionnels, a largement contribué au développement de nos activités, par sa compétence et son dévouement.

Le Conseil d'Administration

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GENERAL

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 mai 1983, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels,
 - les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,
- relatif à l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1986.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les recommandations de la profession.

Comme expliqué en note 11, les provisions générales ont enregistré une dotation nette de 808 millions de francs contre 611 millions de francs sur l'exercice 1985. Celles appliquées au "risque souverain" restent d'une appréciation délicate dans le contexte économique mondial actuel. En l'absence de pratiques nationales ou internationales généralement admises, elles ont fait l'objet d'estimations par la Direction Générale de votre Groupe, visant à renforcer progressivement la couverture de ces risques.

Sur la base des contrôles effectués, nous certifions que les comptes annuels, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par application de la loi, nous vous confirmons les informations contenues dans le rapport de gestion de votre Conseil concernant les participations acquises au cours de l'exercice et la composition du capital de votre Société.

Fait à Paris, le 4 mars 1987

Castel, Jacquet
et Associés
(C.J.A.)
Claude Castel

de Bois, Dieterlé
et Associés - Paris
(B.D.A. - Paris)
Jacques Manardo

Commissaires aux Comptes

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance de conventions visées à l'article 101 de cette loi.

Fait à Paris, le 4 mars 1987

BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE
(EN FRANCS, AVANT AFFECTATION DU RESULTAT)

ACTIF	1986	1985
Caisse, Instituts d'émission, Trésor public, Comptes courants postaux	5 656 820 807,96	3 640 438 592,81
Etablissements de crédit et institutions financières		
■ Comptes ordinaires	9 278 033 931,72	8 582 770 433,48
■ Prêts et comptes à terme	8 581 845 313,03	* 77 110 660 120,06
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme, Créances négociables sur marchés	16 579 236 838,09	15 463 359 469,46
Crédits à la clientèle :		
■ Créances commerciales	3 423 687 753,13	6 957 499 630,14
■ Crédits à court terme	29 874 438 543,45	* 39 500 898 839,09
■ Crédits à moyen terme	29 391 060 813,08	29 623 345 233,48
■ Crédits à long terme	16 502 489 253,07	17 379 277 165,85
Comptes ordinaires débiteurs de la clientèle	13 859 955 139,53	10 741 806 019,15
Chèques et effets à l'encaissement	5 466 513 055,44	3 529 446 404,13
Comptes de régularisation et divers	10 964 539 120,59	8 275 855 911,09
Opérations sur titres	14 357 545 927,80	** 10 843 375 391,21
Titres de placement	16 960 028 002,50	** 10 102 056 257,03
Titres de participation et de filiales	2 363 573 563,86	1 911 939 727,80
Prêts participatifs	766 502 606,03	631 258 243,60
Immobilisations	1 516 575 757,63	1 445 483 475,41
Opérations de crédit-bail	353 185 953,86	417 873 886,18
Total de l'actif	263 132 642 380,77	246 157 344 799,99

* Par rapport aux comptes publiés de 1985, un reclassement de 9 256 741 939,00 francs a été effectué à l'actif, du poste "Crédits à la clientèle" (crédits à court terme) vers le poste "Etablissements de crédit et institutions financières" (prêts et comptes à terme). Au passif 434 175 000,00 francs ont été également reclassés du poste "Comptes créditeurs de la clientèle - Sociétés et entrepreneurs individuels" (comptes à terme) vers le poste "Etablissements de crédit et institutions financières" (emprunts et comptes à terme).

** Par rapport aux comptes publiés de 1985, un reclassement de 8 645 797 301,99 francs a été effectué du poste "Titres de placement" vers le poste "Opérations sur titres".

PASSIF	1986	1985
Instituts d'émission, Trésor public, Comptes courants postaux	10 445 226 789,30	9 429 253 085,12
Etablissements de crédit et institutions financières		
■ Comptes ordinaires	10 843 827 518,55	11 282 122 617,42
■ Emprunts et comptes à terme	115 370 070 423,22	* 98 468 986 227,06
Valeurs données en pension ou vendues ferme	30 097 881 064,79	38 108 253 041,53
Comptes créditeurs de la clientèle :		
■ Sociétés et Entrepreneurs Individuels :		
● Comptes ordinaires	6 916 837 877,98	6 725 537 321,43
● Comptes à terme	24 144 520 731,28	* 27 664 748 951,31
■ Particuliers :		
● Comptes ordinaires	2 279 405 813,06	1 978 045 333,16
● Comptes à terme	2 863 293 237,85	3 095 063 565,23
■ Divers :		
● Comptes ordinaires	3 491 035 771,61	2 889 970 657,43
● Comptes à terme	6 335 582 756,71	6 185 540 992,58
Comptes d'épargne à régime spécial	491 197 595,38	485 927 575,68
Bons de caisse et certificats de dépôt	13 227 176 991,08	13 977 281 218,14
Comptes exigibles après encaissement	3 203 962 672,02	2 765 520 952,87
Comptes de régularisation, provisions et divers	13 705 013 151,35	11 540 596 321,77
Opérations sur titres	4 690 458 320,44	2 348 568 660,66
Obligations	8 752 201 789,49	4 120 744 000,00
Emprunts à terme indéterminé et subordonnés	2 582 000 000,00	1 512 200 000,00
Écart de réévaluation		
■ Provision réglementée	10 399 819,37	12 869 166,44
■ Réserve réglementée	51 398 173,05	53 890 438,21
Réserves	1 715 635 585,12	1 682 635 585,12
Capital	1 330 000 000,00	1 330 000 000,00
Report à nouveau	239 469 088,83	197 057 574,81
Bénéfice de l'exercice	346 047 210,29	302 531 514,02
Total du passif	263 132 642 380,77	246 157 344 799,99

HORS BILAN	1986	1985
Cautions, avals, autres garanties en faveur ou d'ordre des établissements de crédit	15 133 427 131,81	12 735 667 452,15
Cautions, avals, autres garanties reçus des établissements de crédit	9 061 234 845,66	9 005 506 226,55
Ouvertures de crédits confirmés en faveur ou d'ordre de la clientèle	71 941 178 158,41	97 491 256 057,83
Cautions, avals et obligations cautionnées en faveur ou d'ordre de la clientèle	57 625 551 420,07	89 785 179 608,08
Autres engagements en faveur ou d'ordre de la clientèle	2 385 571 285,15	2 892 269 416,63

COMPTES DE RESULTATS COMPARES AU 31 DECEMBRE
(EN FRANCS)

DEBIT	1986	1985
Charges d'exploitation bancaire	32 735 398 621,86	27 115 519 066,84
■ Charges sur opérations de Trésorerie et opérations interbancaires	11 337 847 265,16	12 980 353 436,99
Établissements de crédit et institutions financières	9 367 326 545,46	10 637 937 752,78
Emprunts contre effets publics ou privés	1 937 088 910,74	2 330 112 623,51
Commissions	33 431 808,96	12 303 060,70
■ Charges sur opérations avec la clientèle	3 402 707 687,38	4 019 462 606,06
■ Charges sur opérations crédit-bail	71 730 379,45	55 121 880,27
■ Intérêts sur emprunts obligataires	754 455 908,90	610 689 560,04
■ Autres charges d'exploitation bancaire	17 168 657 380,97	9 449 891 583,48
Charges de personnel	1 497 549 330,70	1 425 543 298,51
Impôts et taxes	107 567 443,69	105 337 581,22
Charges générales d'exploitation	864 857 668,51	799 940 699,24
■ Travaux, fournitures et services extérieurs	512 815 685,68	430 300 660,64
■ Autres charges générales d'exploitation	352 041 982,83	369 640 038,60
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	1 785 641 111,07	1 410 132 298,18
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	2 662 922 828,17	2 431 444 605,38
Charges exceptionnelles	1 993 102 208,59	72 171 811,47
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation	42 639 325,18	35 114 134,81
Participation des salariés	34 165 255,00	29 728 822,00
Impôt sur les sociétés	375 124 432,73	390 173 248,88
Bénéfice de l'exercice	346 047 210,29	302 531 514,02
Total du débit	39 044 146 435,79	32 848 518 080,55

20

CREDIT	1986	1985
Produits d'exploitation bancaire	38 713 388 297,09	32 662 657 889,05
■ Produits des opérations de Trésorerie et opérations interbancaires	7 524 852 888,09	8 466 190 333,04
Établissements de crédit et institutions financières	6 388 790 119,50	7 392 301 511,74
Prêts contre effets publics ou privés	1 118 414 088,68	1 057 771 873,57
Commissions	17 648 679,91	16 116 947,73
■ Produits des opérations avec la clientèle	8 758 693 314,43	10 601 305 467,08
Crédits à la clientèle	7 616 722 506,66	9 296 189 739,73
Comptes débiteurs de la clientèle	1 017 317 227,02	1 172 175 690,49
Commissions	124 653 580,75	132 940 036,86
■ Produits des opérations de crédit-bail	90 089 402,95	61 659 031,18
■ Produits des opérations diverses	18 377 344 313,81	11 069 559 795,38
■ Produits du Portefeuille-titres	3 962 408 377,81	2 463 943 262,37
Produits accessoires	15 135 543,04	15 315 067,29
Produits exceptionnels	281 472 595,66	140 845 124,21
Reprises de provisions hors exploitation	34 150 000,00	29 700 000,00
Total du crédit	39 044 146 435,79	32 848 518 080,55

21

1. GENERALITES

Les comptes de la Banque Paribas ont été établis conformément aux dispositions du règlement comptable applicable aux établissements de crédit ainsi qu'aux principes comptables généralement admis en France.

La Directive Européenne du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels des banques et autres établissements financiers n'a pas encore donné lieu à publication d'un texte réglementaire national définissant le contenu de l'annexe prévue par la Loi.

Dans ce contexte, conformément à une pratique qui se généralise en France et en s'inspirant de l'esprit du règlement 85-12 du 27 novembre 1985 du Comité de la Régulation Bancaire, des notes annexes qui complètent et commentent l'information donnée par le bilan et le compte de résultats sont toutefois présentées.

2. CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

a) Les créances, dettes et engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à Paris à la clôture de l'exercice.

b) Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en monnaies étrangères par la Métropole sont convertis en francs français au cours de fin de mois de cession ou d'achat de ces monnaies.

c) Les comptes des succursales à l'étranger sont convertis en francs français en utilisant les taux de change en vigueur à Paris à la clôture de l'exercice.

3. COMPTES DE BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS

a) Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale réalisée en 1978, et celles acquises postérieurement à cette date le sont à leur coût d'acquisition.

L'écart de réévaluation, dégagé sur les éléments d'actif non amortissables lors des opérations de réévaluation de l'exercice 1978, est enregistré au passif sous le poste "Réserve de réévaluation" et constitue un élément de la situation nette.

En ce qui concerne les éléments d'actif amortissables, pour lesquels une "provision réglementée" avait été constituée, il est repris chaque année en compte de résultats le montant correspondant au surplus d'amortissement lié à la réévaluation.

b) Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire (les immeubles sont amortis sur 30 ans, les installations, agencements, matériel et mobilier sur 10 ans, le matériel informatique sur 3 ans).

c) Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits au bail (amortis dans l'année de la signature) et d'acquisitions de logiciels (amortis sur 12 mois prorata temporis).

d) Les frais accessoires d'acquisition sur les ensembles immobiliers d'exploitation sont immobilisés et amortis linéairement sur une période de 5 ans prorata temporis.

e) Les frais occasionnés par l'émission d'emprunts obligataires sont pris en charge intégralement dans l'exercice de l'émission. Les primes d'émission et de remboursement sont, quant à elles, enregistrées en résultat prorata temporis sur la durée de l'emprunt.

3.2 PORTEFEUILLE-TITRES

Conformément à l'Instruction 86-10 de la Commission Bancaire du 1^{er} juillet 1986, figurent sous la rubrique "Opérations sur titres", et non plus en titres de placement, les obligations acquises, à des fins de revente, sur les marchés secondaires, notamment pour des opérations d'arbitrage, de marché, de trésorerie sur titres, de couverture de contrats sur le MATIF. Au 31 décembre 1986, le montant de ces obligations reclassées est de 9 808,2 millions de francs ; au 31 décembre 1985, 8 645,9 millions de francs d'obligations ont été, de la même façon, transférés du poste "Titres de placement" vers le poste "Opérations sur titres".

a) TITRES DE PLACEMENT

Les obligations (comptabilisées hors coupon couru) aussi bien que les actions sont enregistrées au prix d'acquisition, les frais d'acquisition des titres étant portés en charges.

A la clôture de l'exercice, il est procédé, pour les obligations françaises et étrangères, à une estimation sur la base du cours de fin décembre ; pour les actions cotées à Paris, il est retenu le cours moyen de décembre ; pour les actions cotées à l'étranger, le cours de fin décembre est utilisé. Les moins-values latentes, calculées valeur par valeur, pouvant résulter de cette évaluation, donnent lieu à une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les obligations non cotées sont maintenues à leur valeur historique.

Les frais de cession sont imputés sur le résultat de cession.

b) TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, afin de déterminer les dépréciations éventuelles à constater, il est procédé à une évaluation des titres de participation et de filiales sur la base d'une valeur estimative tenant compte principalement de l'actif net de la société corrigé des plus ou moins-values latentes et de sa capacité bénéficiaire. Les titres de participation et de filiales sont évalués en fin d'exercice au plus bas du prix de revient ou de cette valeur estimative.

c) TITRES DETENUS A DES FINS DE COUVERTURE DE RISQUES DE TAUX

Ces titres dont la détention permet de couvrir les risques associés aux mouvements de taux d'intérêt (obligations, Bons du Trésor et assimilés) sont enregistrés dans un compte de portefeuille-titres spécifique de façon à matérialiser leur affectation. A la clôture de l'exercice, il n'est procédé à aucune évaluation. En cours d'exercice, les plus ou moins-values de cession sont enregistrées en compte de résultats et partiellement neutralisées de façon à répartir le résultat sur la durée de l'opération couverte. En 1985, la plus-value nette a été neutralisée par la constitution d'une provision de 134 millions de francs.

Au 31 décembre 1986, il a été décidé, de façon à améliorer la présentation de ce type d'opération, de procéder à cette neutralisation au niveau du produit net bancaire par l'utilisation d'un compte de régularisation. De ce fait, le produit net bancaire au 31 décembre 1986 a été augmenté d'un produit à recevoir de 188,5 millions de francs et la provision de 134 millions de francs, constituée à fin 1985, a été reprise tandis qu'était alimenté un compte de régularisation de même montant. Au bilan du 31 décembre 1986, figure donc en compte de régularisation un produit à recevoir net de 54,5 millions de francs.

d) OBLIGATIONS A COUPONS ZERO

Les obligations à coupons zéro sont comptabilisées pour le prix d'achat ou le prix d'émission. La différence entre ce prix d'achat ou d'émission et le prix de remboursement est enregistrée prorata temporis en compte de résultats par application du taux de rendement annuel sur le nombre de jours de la période. La contrepartie est enregistrée en compte de régularisation.

e) TITRES ACHETES OU VENDUS A REMERE

Les titres vendus à réméré ne figurent plus à l'actif du bilan. Toutefois, lorsque ces titres, dont la dépossession est annulée lors du dénouement du réméré, présentent au 31 décembre 1986 une moins-value latente par rapport à leur prix de revient, cette moins-value est provisionnée. Les coupons courus et les frais sont normalement rapportés au résultat de l'exercice prorata temporis.

Les titres achetés à réméré font l'objet d'un traitement symétrique.

4. COMPTES DE RESULTATS

4.1 INTERETS ET COMMISSIONS

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultats prorata temporis. Les commissions sont en revanche enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de certaines commissions liées aux crédits à moyen et long terme à l'exportation et à l'escompte de papier commercial, assimilées à des intérêts. Les commissions de garantie sur émissions d'emprunts obligataires sur le marché français ou international sont enregistrées au compte de résultats dès clôture de l'émission.

4.2 RESULTATS SUR OPERATIONS DE CHANGE

a) Le résultat sur les opérations de change traitées en Métropole est déterminé conformément aux règles du plan comptable bancaire :

- les gains et les pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés à chaque fin de période et enregistrés en compte de résultats ;
 - les contrats de change au comptant et à terme sont réévalués au cours du comptant de la fin d'exercice. Les reports ou déports constatés lors de la conclusion de contrats de change à terme sont pris en résultat prorata temporis.
- b) Cette méthode n'est toutefois pas appliquée aux swaps de change à moyen et long terme qui, par nature, s'assimilent à des opérations de prêts-emprunts dans deux devises différentes. Pour de telles opérations, la méthode utilisée est la suivante :

- dans chaque devise, il y a identité entre les montants au comptant et à terme, ce qui neutralise l'incidence de la réévaluation ;
- la différence éventuelle entre le montant au comptant et le montant à terme ainsi que les contrats de terme représentatifs des échanges d'intérêts sont assimilés à des flux d'intérêts incorporés prorata temporis aux résultats. Ce principe d'enregistrement a été mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 1985.

L'application de cette méthode permet de dégager le résultat économique de ces opérations année par année.

c) Dans les succursales à l'étranger, le résultat des opérations de change est généralement déterminé par la méthode suivante : les contrats de change au comptant sont évalués au cours du comptant, les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme en vigueur à la clôture de l'exercice.

4.3 RESULTATS SUR CERTAINES CATEGORIES D'OPERATIONS EN DEVISES

a) OPERATIONS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERET

Les montants perçus et payés par la Banque lors d'opérations d'"échange de taux d'intérêt" figurent dans les postes "Produits ou charges sur opérations bancaires diverses", conformément aux règles fixées par la Commission Bancaire en octobre 1984, même s'ils ont fait l'objet d'une compensation lors du règlement. Ces montants sont comptabilisés en compte de résultats prorata temporis.

b) OPERATIONS SUR "FUTURES" DE TAUX OU DE TREASURY BONDS ET MATIF

A l'échéance des contrats, la comparaison entre le prix de souscription des contrats et la cotation de ceux-ci dégage un résultat en gain ou en perte. Lorsque les contrats sont de type spéculatif, le gain ou la perte réalisé est immédiatement pris en compte de résultats.

Lorsque les contrats sont destinés à la couverture d'opérations réalisées sur le marché physique des capitaux, le profit ou la perte est réparti prorata temporis sur la période de trois mois ou plus suivant l'échéance qui correspond effectivement à la durée des opérations couvertes.

c) OPERATIONS SUR "FUTURES" DE CHANGE

Les contrats de "futures" de change sont enregistrés en compte de situation "change terme" et font l'objet, en fin d'année, d'une réévaluation au cours coté sur le marché des "futures" de change. Le gain ou la perte provenant de cette réévaluation est alors enregistré en compte de résultats.

d) OPERATIONS SUR OPTIONS DE TAUX OU DE CHANGE

Les primes sont enregistrées en compte d'attente lors de leur encaissement ou paiement. En fin d'année, les contrats non dénoués font l'objet d'une réévaluation au prix du marché. Le montant de la réévaluation est passé en résultats.

Lorsqu'une couverture est identifiée, le résultat sur l'opération d'options est réparti prorata temporis sur la durée de l'opération couverte.

e) OPERATIONS DE "FUTURES RATE AGREEMENT" (FRA)

Quelle que soit la nature de ces opérations (spéculations ou couverture d'opérations sur le marché physique), le gain ou la perte réalisé et échangé le jour de la connais-

connaissance du taux de référence est enregistré immédiatement en gain ou en perte.

4.4 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Les revenus d'actions sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus d'obligations sont comptabilisés sur la base des intérêts courus à la date de clôture de l'exercice ou jusqu'à la date de cession de ces obligations. Les revenus sur les obligations reclassées en opérations sur titres sont enregistrés suivant la même méthode et figurent sous le même poste du compte de résultats.

4.5 DOTATIONS AUX COMPTES DE PROVISIONS

a) Les créances douteuses font individuellement l'objet d'une provision pour dépréciation destinée à couvrir la perte probable pouvant résulter de leur non-recouvrement total ou partiel (provisions affectées). De telles provisions sont portées en déduction des actifs correspondants. Cependant, en Métropole, les provisions en francs couvrant des créances douteuses en devises restent au passif ainsi que le veut la réglementation. De même, les provisions destinées à couvrir les risques hors bilan individualisés figurent au passif. En outre, des provisions sont constituées au passif pour couvrir les risques latents que la Banque peut encourir (risques généraux et risques souverains (voir notes annexes paragraphes 7.1 et 11.2).

b) Les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produits bancaires sont entièrement provisionnés lorsque à la clôture de l'exercice les échéances impayées remontent à plus de 90 jours.

4.6 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

a) PERSONNEL

AYANT FAIT VALOIR SES DROITS A LA RETRAITE

Les pensions de retraite versées au Personnel ayant fait valoir ses droits sont prises en charge par la Caisse de Retraite de Paribas, à laquelle la Banque verse régulièrement des cotisations comptées en charges de chaque exercice.

En outre, la Banque a la charge de couvrir un déficit éventuel de la Caisse de Retraite. Sur la base de calculs prévisionnels effectués sur dix ans, il est précisé qu'aucune charge n'est prévisible à ce titre sur cette période pour la Banque.

Les compléments de retraite à verser aux salariés de la Banque ayant quitté l'entreprise selon les dispositions de la Convention Collective et des règlements de retraite de la Banque font, depuis 1983, l'objet d'une provision. A fin 1986, cette provision s'élevait à 127,3 millions de francs et couvrait l'intégralité de la valeur actualisée au taux de 9,5% :

- des charges de versements d'annuités aux personnes ayant quitté la Banque au titre de l'Article 19 et des contrats de solidarité,
- des charges de versements au titre des compléments de retraite au Personnel de Direction.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lors de leur versement.

b) PERSONNEL EN ACTIVITE

Il n'est pas constitué de provision au titre des droits à la retraite acquis par le Personnel en activité et non

couverts par la Caisse de Retraite, ni au titre des indemnités de départ à lui verser. A titre indicatif, le montant actualisé au taux de 9,5% des indemnités de départ à la retraite à verser jusqu'en l'An 2000 est estimé à 49,3 millions de francs. Le montant des droits à la retraite non couverts par la Caisse de Retraite peut être estimé à environ 6,5 millions de francs.

c) SUCCURSALES A L'ETRANGER

Dans les succursales à l'étranger et pour le Personnel recruté localement il est, selon les pays, procédé soit au versement d'une cotisation, comptée en charges de l'exercice, à une Caisse de Retraite locale, soit à la constitution d'une provision. Le montant des provisions ainsi constituées au 31 décembre 1986 s'élevait à 11,5 millions de francs.

4.7 OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Les immobilisations acquises dans le cadre d'opérations de crédit-bail sont inscrites à l'actif du bilan et sont amorties sur leur durée de vie probable. Les revenus qui en découlent sont enregistrés suivant les termes du contrat liant la Banque avec les clients bénéficiaires de ces opérations.

4.8 CHARGES FISCALES

a) IMPOTS ET TAXES

Dans ce poste sont provisionnées la taxe sur les frais généraux et la contribution exceptionnelle de solidarité à verser après la clôture, au titre de l'exercice de référence.

La taxe sur les encours est comptabilisée en charges de l'exercice du règlement.

b) AVOIRS FISCAUX ET CREDITS D'IMPOT

Les avoirs fiscaux et crédits d'impôt effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice sont comptabilisés en augmentation de la charge d'impôt sur les sociétés et de la rubrique à laquelle le produit se rattache, ainsi :

- les avoirs fiscaux sur les dividendes ne bénéficiant pas du régime mère ou sur les coupons d'obligations sont inclus dans les revenus du portefeuille ;
- les crédits d'impôt, attribués en vertu de certaines conventions au titre de prêts consentis à l'étranger, sont portés dans les produits bancaires.

c) IMPOT SUR LES SOCIETES

Le poste "Impôt sur les sociétés" enregistre non seulement la charge courante couverte ou non par les crédits d'impôt comptabilisés en résultats, l'impôt éventuel sur les plus-values fiscales à long terme mais également la charge d'impôt différé. Celle-ci est appréciée implantation par implantation et ne donne lieu à constitution d'une provision que lorsqu'elle s'avère supérieure aux crédits d'impôt différé pouvant résulter de charges temporairement non déductibles.

d) CONGES PAYES

Ainsi que l'autorise la Loi de Finances pour 1987, la Banque a opté pour le maintien du régime antérieur : la provision correspondant au montant des droits acquis par les salariés au titre de la période du 1^{er} juin 1986 au 31 décembre 1986 n'est donc pas déduite pour le calcul du bénéfice fiscal. Au 31 décembre 1986, le montant de cette provision représente, compte tenu des charges sociales et fiscales, environ 70 millions de francs.

NOTES ANNEXES

I. CREDITS

(EN MILLIARDS DE FRANCS)

La répartition des "Crédits à la clientèle et comptes débiteurs" est la suivante :

	1986	1985	%
a) METROPOLE			
Crédits en francs	37,48	36,81	+ 1,8
Crédits en devises	18,02	23,10	- 22,0
	55,50	59,91	- 7,3
b) SUCCURSALES A L'ETRANGER	37,55	44,29*	- 15,2
		(53,55)**	
Total	93,05	104,20*	- 10,7
		(113,46)**	

*Après reclassement en "Prêts et comptes à terme aux Etablissements de crédit et institutions financières" de 9,26 milliards de francs d'avances à court terme à des Brokers enregistrés en 1985 en "Crédits à la clientèle à court terme".

**Chiffres publiés antérieurement.

2. OPERATIONS SUR TITRES

(EN MILLIARDS DE FRANCS)

Après le reclassement effectué conformément à la note sur les principes comptables paragraphe 3.2, la ventilation des opérations sur titres (actif) est la suivante :

	1986	1985	%
METROPOLE			
Opérations marché primaire	2,75	3,36	- 18,2
Opérations marché secondaire	9,41	6,17	+ 52,5
Autres opérations	2,20	1,31	n.s.
	14,36	10,84	+ 32,4
		(2,20)**	

Les titres acquis sur le marché secondaire présentent, au 31 décembre 1986, une moins-value latente non compensée par des gains latents sur instruments de couverture de 0,13 milliard de francs. Cette moins-value a été provisionnée.

**Chiffres publiés antérieurement.

3. PORTEFEUILLE-TITRES

(EN MILLIARDS DE FRANCS)

3.1 TITRES DE PLACEMENT

Après les modifications résultant du transfert en "Opérations sur titres" des obligations acquises à des fins de revente sur les marchés secondaires, les "Titres de placement" se présentent ainsi :

	1986	1985	Différence
a) METROPOLE			
Titres en francs	3,79	2,50	+ 1,29
Titres en devises	5,54	3,52	+ 2,02
	9,33	6,02	+ 3,31
		(14,18)**	
b) SUCCURSALES A L'ETRANGER	7,63	4,08	+ 3,55
	16,96	10,10	+ 6,86
		(18,75)**	

La valeur comptable du Portefeuille d'obligations détenues à des fins de couverture de risques de taux est pour la Métropole de 6,22 milliards de francs contre 4,07 milliards de francs à fin 1985.

**Chiffres publiés antérieurement.

3.2 TITRES DE PARTICIPATION

	1986	1985	Différence
a) METROPOLE	2,29	1,83	+ 0,46
b) SUCCURSALES A L'ETRANGER	0,07	0,08	- 0,01
	2,36	1,91	+ 0,45

L'évolution du Portefeuille-titres de participation pour la Métropole s'analyse de la façon suivante :

■ entrées	0,55
■ sorties	- 0,11
■ dotation nette aux provisions et écarts de change	+ 0,02

4. PRETS PARTICIPATIFS ET SUBORDONNES

(EN MILLIARDS DE FRANCS)

	1986	1985	Différence
Prêts participatifs ou subordonnés en francs	0,43	0,36	+ 0,07
Prêts participatifs ou subordonnés en devises	0,34	0,27	+ 0,07
	0,77	0,63	+ 0,14

Les prêts participatifs ou subordonnés en francs ou en devises se sont accrus de concours à des filiales européennes du Groupe à hauteur de 0,16 milliard de francs.

Pour les prêts participatifs ou subordonnés en francs, la variation s'explique de la façon suivante :

■ prêts nouveaux	0,10
■ remboursements	- 0,06
■ dotation nette aux provisions	+ 0,03

5. IMMOBILISATIONS

(EN MILLIARDS DE FRANCS)

HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

	1986	1985
Valeur brute	2,25	2,03
- Amortissements	- 0,73	- 0,58
Valeur nette	1,52	1,45
Dont :		
a) METROPOLE	1,08	1,01
Immobilisations corporelles et incorporelles	(1,05)	(0,97)
Frais d'établissement	(0,03)	(0,04)
b) SUCCURSALES A L'ETRANGER	0,44	0,44

6. RESSOURCES CLIENTELE

(EN MILLIARDS DE FRANCS)

Après le reclassement effectué sur 0,43 milliard de francs de dépôts à terme de Brokers dans les "Emprunts et comptes à terme des Etablissements de crédit et Institutions financières", la décomposition des ressources clientèle est la suivante :

	1986	1985	%
a) METROPOLE			
A vue	11,02	9,67	+ 14,0
A terme et divers	9,06	6,42	+ 41,1
Bons de caisse et certificats de dépôt	2,51	2,09	+ 20,1
	22,59	18,18	+ 24,3
b) SUCCURSALES A L'ETRANGER			
A vue	1,67	1,92	- 13,0
A terme et divers	24,77	31,02	- 20,1
Bons de caisse et certificats de dépôt	10,72	11,88	- 9,8
	37,16	44,82	- 17,1
		(45,25)*	
Total	59,75	63,00	- 5,2
		(63,43)*	
Dont : Francs	17,08	13,70	+ 24,6
Devises	42,67	49,30	- 13,4

* Chiffres publiés antérieurement.

7. PROVISIONS (EN MILLIARDS DE FRANCS)

7.1 Les provisions figurant au passif sous le poste "Comptes de régularisation, provisions et divers" s'élèvent à 4,05 milliards de francs contre 3,28 milliards de francs à fin 1985, leur répartition par poste comptable est la suivante :

	1986	1985
Provisions pour pertes et charges	2,42	1,86
Provisions spéciales constituées en franchise d'impôt	0,15	0,17
Provision ayant supporté l'impôt	1,48	1,25
	4,05	3,28
Dont :		
Provisions pour risques de taux (voir principes comptables paragraphe 3.2 c)	-	0,13

A noter qu'au 31 décembre 1986 figure dans les provisions de passif une provision d'environ 37 millions de francs constituée pour couvrir la dépréciation globale des dotations des succursales à l'étranger. A fin 1985, une plus-value latente de 117 millions de francs sur ces dotations était enregistrée en compte de régularisation passif.

7.2 Le stock des provisions au 31 décembre 1986 représente 8,4 milliards de francs dont 4,4 milliards de francs déduits de l'actif.

Il n'existe pas de provisions affectées à des risques sectoriels et les provisions pour risques généraux (2 885 millions de francs) couvrent en majeure partie (environ 75%) des risques souverains.

8. OBLIGATIONS ET EMPRUNTS A TERME INDETERMINE (EN MILLIARDS DE FRANCS)

8.1 La ventilation du poste "Obligations" est la suivante :

	1986	1985
Emprunts en francs	5,70	3,72
Emprunts en devises	3,05	0,40
	8,75	4,12
Dont :		
Taux fixes	3,67	1,64
Taux variables ou flottants	5,08	2,48

L'augmentation des emprunts en francs a pour origine une émission de 2 milliards de francs à taux variable (échéance 1986) effectuée en octobre 1986. Celle des emprunts en devises résulte d'émissions à taux fixes en dollars (0,19 milliard) et en ECUS (0,2 milliard) effectuées en avril-mai 1986.

8.2 A fin 1986, l'échéancier des dettes sur emprunts obligataires est le suivant :

a) FRANCS (en millions)		
■ 1987		27,5
■ 1988		481,0
■ 1989		666,8
■ 1990		1 434,4
■ 1991		940,0
■ 1992		44,0
■ 1993		48,4
■ 1994		53,2
■ 1995		-
■ 1996		2 000,0
		5 695,3
b) DEVISES (en millions)		
■ 1989 - US dollars		94
■ 1994 - ECUS		200
■ 1996 - Francs suisses		110
■ 1996 - US dollars		100

8.3 Le montant des emprunts à terme indéterminé est de 2,58 milliards de francs (400 millions de dollars) contre 1,51 milliard de francs (200 millions de dollars) à fin 1985. A noter qu'après remboursement partiel de l'émission de 200 millions de dollars effectué en 1984 et l'émission d'un emprunt subordonné à terme indéterminé de 400 millions de dollars en juin 1986, 87% de la dette à durée indéterminée sont subordonnés.

9. ECART DE REEVALUATION

9.1 RESERVE REGLEMENTEE (EN MILLIONS DE FRANCS)

Montant initial (31 décembre 1978)	182,2
Incorporation au capital (26 juin 1980)	(125,0)
Reprises sur cessions de titres	(5,1)*
Reprises sur cessions d'immobilisation réévaluée	(0,7)**
Montant au 31 décembre 1986	51,4

* Dont en 1986 1,8 million de francs.
** Dont en 1986 0,7 million de francs.

9.2 PROVISION REGLEMENTEE (EN MILLIONS DE FRANCS)

Montant initial (31 décembre 1978)	19,5
Reprises 1979-1986 (voir principes comptables paragraphe 3.1 a)	(9,1)*
Montant au 31 décembre 1986	10,4

* Dont 1,8 million de francs sur cession en 1986 d'immobilisation réévaluée.

10. CAPITAL, RESERVES, REPORT A NOUVEAU (EN MILLIARDS DE FRANCS)

	1986	1985	Différence
Capital	1,330	1,330	-
Reserves	1,716	1,683	+ 0,033
Report à nouveau	0,239	0,197	+ 0,042
			0,075

L'accroissement résulte de l'affectation des résultats de l'exercice 1985 (dotation à la réserve légale : 0,033, report à nouveau : 0,043).

11. EXCEDENT DES PROVISIONS D'EXPLOITATION CONSTITUEES SUR LES PROVISIONS REPRISES (EN MILLIARDS DE FRANCS)

11.1 L'excédent net des provisions figurant au compte de résultats se décompose ainsi :

	1986	1985
Dotations	3,63	3,01
Reprises	(0,96)	(0,58)
Excédent net	2,67	2,43
Incidence de la provision pour risques de taux constituée en 1985 et reprise en 1986 (voir principes comptables paragraphe 3.2 c)	0,13	(0,13)
Excédent net corrigé de l'incidence de la provision risques de taux	2,80	2,30

L'excédent net corrigé se répartit comme suit :

■ provisions passif	1,12	0,95
■ provisions actif	1,68	1,35

11.2 Les provisions générales (risques généraux non individualisés et souverains) qui représentaient 2 077* millions de francs au 31 décembre 1985 se sont accrues de 808* millions de francs en 1986 contre 611* millions de francs en 1985. On rappelle que ces provisions s'appliquent dans leur majeure partie aux risques pays (environ 75%). Pour ceux-ci, il faut noter que dans le cadre de la politique de provision générale de la Banque Paribas, définie en accord avec la Commission Bancaire, il a été décidé que la Banque accroîtrait le montant des provisions constituées pour couvrir les risques souverains de 1 milliard de francs au cours des exercices 1986 et 1987. En 1986, l'accroissement a été de 615 millions de francs.

*Après correction de l'incidence de la provision risques de taux.

12. NEUTRALISATION PARTIELLE DES PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSIONS DE TITRES DETENUS A DES FINS DE COUVERTURE DE RISQUES DE TAUX

12.1 Les mouvements en compte de résultats intervenus en 1986 pour corriger la présentation de ces opérations de façon à l'améliorer (voir principes comptables paragraphe 3.2 c) peuvent être résumés ainsi (en millions de francs) :

	1986	1985
Excédent des provisions constituées sur les provisions reprises	(134,0)	134,0
Charges sur exercices antérieurs	134,0	-

12.2 Une présentation homogène du produit net bancaire et de l'excédent net des provisions constituées sur les provisions reprises pour 1985 et 1986 fait ressortir les montants suivants (en millions de francs) :

	1986	1985	%
a) PRODUIT NET BANCAIRE			
Produit net bancaire avant correction	5 978	5 547	+ 7,8
Correction	-	(134)	-
Produit net bancaire après correction	5 978	5 413	+ 10,4
b) EXCEDENT DES PROVISIONS CONSTITUEES SUR LES PROVISIONS REPRISES			
Excédent net avant correction	2 663	2 431	+ 9,5
Correction	134	(134)	-
Excédent net après correction	2 797	2 297	+ 21,8

13. DOTATIONS DE L'EXERCICE AUX COMPTES DE PROVISIONS HORS EXPLOITATION ET REPRISES DE PROVISIONS HORS EXPLOITATION (EN MILLIONS DE FRANCS)

	1986	1985
Dotations	42,6	35,1
Reprises	34,2	29,7

Le poste "Dotations" comprend la constitution de la provision pour investissement au titre de l'exercice en cours et la dotation à la réserve spéciale de participation correspondant à la participation des salariés à verser au cours de l'exercice suivant. Le poste "Reprises" enregistre la reprise de la dotation à la réserve spéciale de participation constituée dans l'exercice précédent.

14. IMPOT SUR LES SOCIETES (EN MILLIONS DE FRANCS)

14.1 La ventilation du poste est la suivante :

	1986	1985
Charge d'impôt courant	352,32	340,22
Charge nette d'impôt différé	22,89	14,20
Impôt exceptionnel	-	35,75
	375,12	390,17

On rappelle que l'impôt exceptionnel payé en 1985 résulte de la réintégration dans le bénéfice fiscal de 1983 de la provision retraite constituée cette même année (en application de l'Article 86 de la Loi de Finances pour 1985 et instruction de la D.G.I. du 5 avril 1985).

14.2 La charge nette d'impôt différé (voir principes comptables paragraphe 4.8 c) correspond principalement en 1986 à l'excédent par rapport aux crédits d'impôt différé de la charge brute d'impôt différé résultant des coupons courus sur obligations ou échus au 31 décembre 1986.

Cet excédent a été diminué d'une reprise de 32,05 millions de francs intervenue sur la charge d'impôt différé née des opérations de leasing réalisées par la succursale de Londres.

La charge nette d'impôt différé comprend, en outre, des provisions sur résultats fiscaux à venir (GIE essentiellement).

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

AU 31 DECEMBRE 1986

(EN MILLIERS DE FRANCS)	Valeur d'inventaire	(EN MILLIERS DE FRANCS)	Valeur d'inventaire
OBLIGATIONS			
Aérospatiale TMO 83-91	6 285	Caisse Centrale de Coopération Économique 10,70 % 85-00	322
Automobiles Peugeot 9,50 % TMO 82-92	8 505	Caisse Centrale de Coopération Économique 10,70 % 86-00	7 015
Autoroutes 9,50 % 83-93	214 166	Caisse Centrale de Coopération Économique 12,10 % 85-00	3 178
Autoroutes 10,20 % 86-98	869	Caisse Centrale de Coopération Économique 13,70 % 84-04	491
Autoroutes 13,80 % 84-94	32 887	Caisse Centrale de Coopération Économique 14,60 % 80-95 (avril)	946
Autoroutes 15,10 % 81-91	11 200	Caisse Centrale de Coopération Économique 15,00 % 83-01	18 458
Autoroutes 15,20 % 83-93	462	Caisse Centrale de Coopération Économique 15,10 % 81-93	616
Autoroutes 15,25 % 81-96	36 794	Caisse Centrale de Coopération Économique 15,875 % 82-92	3 002
Autoroutes 15,50 % 82-92	1 764	Caisse Centrale de Coopération Économique 16,70 % 82-00	3 819
Autoroutes 16,90 % 82-94	22 534	Caisse de Refinancement Hypothécaire 10,90 % 85-97	74 751
BFCE 14,30 % 83-93	2 164	Caisse de Refinancement Hypothécaire 10,90 % 86-97	25 166
BFCE (Option Éch.) TMO 86-96	2 711	Caisse Nationale de l'Énergie 13,70 % 84-91	20 129
BRED 14,70 % 83-91	4 846	Caisse Nationale de l'Énergie 15,30 % 83-90	134 524
Banque de l'Union Européenne TMO 82-90	10 692	Caisse Nationale de l'Énergie 16,50 % 82-89	102 358
Banque Européenne d'Investissements 7,20 % 86-96	3 778	Caisse Nationale de l'Énergie TMO 86-96	378 964
Banque Européenne d'Investissements 10 % 78-96	2 225	Caisse Nationale des Télécommunications 8,25 % 77-89	5 150
Banque Européenne d'Investissements 11,90 % 85-95 (avril)	6 526	Caisse Nationale des Télécommunications 10,10 % 85-94	1 918
Banque Européenne d'Investissements 12,20 % 79-93 (décembre)	1 902	Caisse Nationale des Télécommunications 13,70 % 84-92	14 018
Banque Européenne d'Investissements 13,70 % 84-94	7 915	Caisse Nationale des Télécommunications 14,50 % 83-93	22 410
Banque Européenne d'Investissements 14,50 % 80-90 (octobre)	2 004	Caisse Nationale des Télécommunications Taux variable 86-96	1 059
Banque Européenne d'Investissements 14,80 % 83-93	2 678	Caisse Nationale des Télécommunications TMO 85-96	762
Banque Indosuez TMM 82-90	5 493	Charbonnages de France 15,10 % 83-93	35 023
Banque La Hélin TMM 81-89	6 580	Cofiren Renault 12,00 % 85-93	11 519
Banque La Hélin TMM 82-90	12 550	Compagnie Bancaire 13 % 84-91	13 225
Banque Nationale de Paris TMO 81-89 (mai)	24 253	Compagnie Bancaire 14,10 % 84-94	31 618
Banque Nationale de Paris TMO 81-89 (novembre)	11 378	Compagnie Financière Paribas 13,875 % 82-89	68 262
BATIF TAM 86-96	4 942	Crédit Commercial de France TMO 82-90	5 595
Beghin Say TMM 82-90	103 801	Crédit du Nord TMO 81-90	3 983
BIRD 10,90 % 85-97 (juillet)	46 538	Crédit du Nord TMO 82-90	23 654
CAECL 8 % 86-96	905	Crédit du Nord TMO 82-92	26 697
CAECL 9,90 % 86-98	24 433	Crédit Foncier de France 9,40 % 86-99	37 450
CAECL 10,20 % 85-92	656	Crédit Foncier de France 10,875 % 83-91	1 401
CAECL 11,30 % 84-94	3 689	Crédit Foncier de France 11,75 % 83-91	490 580
CAECL 14,00 % 80-90	17 152	Crédit Foncier de France 12,75 % 84-91	28 812
CAECL Régions de France 11,50 % 85-95	88 766	Crédit Foncier de France 14,00 % 80-95	17 052
CAECL Régions de France 13,40 % 84-91	39 270	Crédit Foncier de France 14,60 % 81-95	2 334
CAECL Régions de France 13,40 % 84-94	54 045	Crédit Lyonnais TMO 81-89	7 740
CAECL Régions de France 13,50 % 84-94	72 727	Crédit Lyonnais TMO 82-90	12 771
CAECL Régions de France 14,00 % 83-93	21 140	Crédit Lyonnais Immobilier TMO 82-90	14 130
CDF Chimie 10,50 % 85-95	108	Crédit Mutuel 14 % 84-92	1 590
CEPME (à bons de souscription) 10 % 86-96	49 980	Crédit National 13,30 % 83-93	82 727
CEPME (à bons de souscription) 11,30 % 85-97	10 800	Crédit National 14,60 % 83-93	8 072
CEPME 13,00 % 84-96	27 180	Crédit National 17,40 % 81-93	23 430
CEPME 15,30 % 82-94	6 720	Crédit National TMO 82-92	4 032
CEPME Taux variable 86-96	2 574	Crédit National TMO (à bons de souscription) 86-96	4 795
CGIB 8,50 % 86-96	400 000	Crédit National Taux variable 85-95	20 616
CIC (Emprunt groupé) 16,50 % 82-92	2 292	Électricité de France 10,20 % 75-90	32 220
CIC TMO 82-90	3 843	Électricité de France 14,20 % 83-93	6 546
CIC TMO 82-92	10 234	Électricité de France 14,375 % 82-89	2 782
CNCA TMO 81-91	11 368	Électricité de France 14,90 % 83-95	5 178
CNCA TMO 82-92	14 354	Électricité de France 16,30 % 82-92	22 750
CREG TMO 82-90	112 500		
Caisse Centrale de Crédit Coopératif 11 % 85-95	1 682		
Caisse Centrale de Crédit Coopératif 15,50 % 82-94	11 240		
Caisse Centrale de Crédit Coopératif TMO 85-93	485		

28

(EN MILLIERS DE FRANCS)	Valeur d'inventaire	(EN MILLIERS DE FRANCS)	Valeur d'inventaire
Elf Aquitaine 5,25 % 78-88	5 775	OPB Paribas	4 999 406
FicoFrance TMO 86-96	14 706	OPB Paribas taux prog. conv. 83	4 299
Finextel 12,00 % 85-95	2 401	CGIB conv. 8 % 86-94	698 200
Fonds Spécial de Grands Travaux 7,80 % 86-98	1 614	Sogefi	116 250
France HLM 11,40 % 85-00	1 680	Banque Centrale de Compensation	30 000
France HLM 15,30 % mai 83	2 148	Crédit Martiniquais	34 838
GITT Taux variable 86-01	5 438	Compagnie Bancaire	3 092
GOBTP TMO 81-91	24 716	CEPME	8 563
Hachette 7 % 86-94	3 230	Sofaris	5 711
Michelin TMO 82-92	34 022	Auxiliaire de Financement International	3 125
PTT 10,50 % 75-90	24 325	Soficom	1 925
PTT 13,70 % 84-94	31 003	Sofinat	2 530
PTT 16,20 % 82-92	16 661	ITE Internat. Trad. Engineering	2 500
Péchiney TMO 81-89	5 203	Sebadour	2 315
Péchiney TMO 82-92	19 284	Centre du Titre Universel de Paiement	1 900
Provinces de France 8,20 % 86-01	423	Centre du Titre Universel de Paiement (libéré à 25 %)	1 900
RATP TMO 86-01	216	Centre du Titre Universel de Paiement (montant restant à libérer)	-
Régie Immobilière de la Ville de Paris 8,90 % 86-01	436	Sofinnova	624
Rhône Poulenc FRN perpétuel	44 846		
Rhône Poulenc TMO 82-92	9 109		
SDR 8,10 % 86-01	4 963		
SDR 14,80 % 83-95	8 237		
SDR TMO 86-94	586		
SNCF 11,80 % 84-99	11 150		
SNCF 13,80 % 84-96	30 755		
SNCF 14,10 % 83-93	6 094		
SNCF 14,60 % 80-94	3 678		
SNCF 15,50 % 82-94	7 943		
Saint-Gobain 11,30 % 77-92	3 424		
Salon de Provence 9,95 % 3-79	2 075		
SAPAR TAM 86-96	341 644		
SAPAR TMO 82-92	21 620		
SAPAR TMO 83-93	16 855		
Société Générale TMO 83-91	39 378		
Sommer Allibert 7 % 86	1 246		
Tréficable Pirelli 8,10 % 85-95	1 940		
Ville de Paris TMO 85-95	2 507		

BANQUES ET SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

(EN MILLIERS DE FRANCS)	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire
HOLDINGS FINANCIERS			
OPFI Paribas Spécial Fonds	1 438 681	10,46	264 744
Paribas France	50 000	-	50 000
Paribas Opportunités	497 500	-	49 750
Extrême-Orient (Capindec)	497 500	-	49 750
Santa-Fé	395 000	-	39 500
Amérique	224 606	9,98	37 631
Trésorval Court Terme	60 000	-	29 669
Trésorval Long Terme	2 500	-	25 000
Euromonnaies	2 500	-	25 000
Publicourt	22 400	-	22 400
Sécuri-Taux	296	-	20 982
Province Investissement	1 700	-	17 050
Opportunité Obligataire	38 057	-	15 537
France Réserve International	175	-	10 695
Franterme	10 000	-	10 000
Efivaleurs	140	-	9 771
Foncier Investissement	1 070	-	9 647
Mondiale d'Investissement	13 060	-	8 793
Conseil Investissement	26 519	-	8 736
Pareurope	49 975	99,99	6 994
SPS	12 454	-	6 227
HM Première Catégorie	29 999	0,50	4 116
Oblipar	75	-	3 750
Valréal	350	-	3 500
Nord Sud Développement	60	-	3 000
FCP Valoris	2 929	-	2 999
FCP CNPI Rendement	50	-	2 575
Sogepar	250 000	-	2 500
Sogépargne	10 020	-	2 470
Essor	8 270	-	2 064
FCP Opportunités Croissance	16 000	-	2 000
Epargne-Assurance	17 555	-	1 773
FCP Sup. Télécom.	11 786	-	1 621
Cie Auxiliaire d'Entreprises et de Chemins de Fer	13 000	-	1 326
Obligation Convertible	237 440	20,00	1 280
Sicobli	4 390	-	549
FCP Technologies Financières	44	-	535
Epargne Revenu	5	-	503
Gémofim	1 980	-	483
Finemep	4 415	29,43	442
Gimer	5 000	10,00	398
GMF Obligations	3 000	3,79	300
Antin Gérance	25	-	250
CGE Développement	2 031	20,36	204
Aménagement Bas-Rhône	1 960	3,92	196
Languedoc	2 122	0,95	189
Burofi	1 800	36,00	126
Generco	1 247	4,52	125
Neficom	1 200	20,00	120
Antin Gestion	1 175	47,00	118
Société de Gestion Immobilière	-	-	-
Saint-Germain	1 116	44,64	112
Gifatel	1 100	22,00	110
Sofremer	1 000	4,89	100
Etudes Energétiques (libéré à 60 %)	400	10,00	60
Etudes Energétiques (montant à libérer)	-	-	40

29

(EN MILLIERS DE FRANCS)	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire
HOLDINGS INDUSTRIELS			
Veninter	138006	33,25	13111
Avelec	49973	9,08	4997
Avelec (libéré à 25%)	41650	7,57	1874
Avelec (montant à libérer)	—	—	3124
Canadian Pacific Ltee	29600	—	2373
Lorraine Créativité (libéré à 50%)	3900	0,54	195
Lorraine Créativité (montant à libérer)	—	—	195

AUTRES TITRES DE PLACEMENT ET DE PARTICIPATION

(EN MILLIERS DE FRANCS)	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire
Sema Metra	101760	10,22	21763
Olivetti	1326785	0,35	19954
CITA Invest. Technol. avancées (montant à libérer)	—	—	12250
CITA Invest. Technol. avancées (libéré à 30%)	174999	17,49	5266
Meillor	5012	25,06	11026
Compagnie Générale d'Electricité	23897	0,25	11013
Compagnie Générale d'Electricité CIP	130	—	54
Rhône Poulenc	85093	—	9995
Péchiney S.A.	51191	—	9904
Fonds Cofidic	371	—	9275
Thomson S.A.	22395	—	6698
Rocpar (obl. conv. 1985)	66666	—	6667
GFA Pérignon	13933	56,86	6270
Sofimalt	50000	—	5000
Transgène	1918	14,38	3992
France Immobilière Papeteries	38730	15,39	3873
Rocpar (obl. conv. 1986)	33334	—	3333
Le Provençal (obl. conv. 1981)	920	—	3329
La République (obl. conv. 1981)	380	—	2406
Peugeot S.A.	4120	0,02	1524
Sopardev	15000	10,00	1500
Alstom	4752	0,02	1426
DAFSA	6457	1,45	1342
Elf Aquitaine	4900	—	1174
Nice Téléservices	10000	—	1000
Spot Image	408	1,19	408
GOBTP	4000	3,20	400
Thomson CSF (obl. conv. 1985)	563	—	338
CLS (Coll. Location Satellites) (libéré à 75%)	300	2,00	225
CLS (Coll. Location Satellites) (montant à libérer)	—	—	75
Tréfic. Pirelli (bon de souscription 1985)	906	—	281
Grands Moulins de Paris	681	—	245
Sicovam	362	6,03	235
Novespace	2250	—	225
Compagnie Générale de Géophysique	650	0,02	192
Sofracop	9999	74,98	188
Prouvost S.A.	14000	0,28	156
Hôpitaux de France	25	6,25	125
Sodicomex	5055	7,22	116

(EN MILLIERS DE FRANCS)	Valeur d'inventaire
A. Titres énumérés ci-dessus	5774561
B. Titres de sociétés étrangères non admises à la cote officielle d'une bourse des valeurs en France	5841602
C. Titres de sociétés immobilières non admises à la cote officielle d'une bourse des valeurs en France	3042
D. Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à F 100000 par catégorie	2607
Valeur d'inventaire du portefeuille-titres Métropole	11621812
Valeur d'inventaire du portefeuille-titres des succursales à l'étranger	7701789
Total	19323601

	Métropole	Succursales à l'étranger	Total
Titres de placement	9329319	7630709	16960028
Titres de participation et de filiales	2292493	71080	2363573
	11621812	7701789	19323601

TITRES DE FILIALES ET DE PARTICIPATIONS ACQUIS AU COURS DE L'EXERCICE 1986

A. Filiales à plus de 50% (% acquis ou atteint au cours de l'exercice)		
- Banque Paribas Suède		312000 actions
- GFA Pérignon		4650 actions
- Paribas Q.G. Holding		6900000 actions
- Société Immobilière d'Investissement		990 actions
- Système S		450 actions
B. Participations (Participations acquises ou portées à 33,33%)		
- Banque Paribas Deutschland OHG		60000 actions
C. Participations (Participations acquises ou portées à 10,00%)		
- Fonds Emerging Markets Growth Fund		500000 actions
- CITA Investissements dans les Technologies avancées		174999 actions
- ITE International Trade Engineering		2500 actions
- Gemofim		4415 actions
- Sogesofica		447 actions
- Paribas Verwaltungs- und Beteiligungs- GmbH		50 actions
- Sofracop		1818 actions
D. Prises de contrôle significatives d'une société française au cours de l'exercice (loi du 12 juillet 1985)		
		néant

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(ARTICLES 133, 135 ET 148 DU DECRET SUR LES SOCIETES COMMERCIALES)

	1982	1983	1984	1985	1986
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	900000000	1000000000	1000000000	1330000000	1330000000
Nombre d'actions émises	9000000	10000000	10000000	13300000	13300000
Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—

RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES

Produits d'exploitation bancaire	18100866156	21228981283	29660088433	32677972956	38728528840
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	1669864081	2307854322	2614387427	3300276801	3605297906
Impôt sur les bénéfices	252514855	272974615	388895844	390173248	375124432
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	125732403	175582524	198075250	302531514	346047210
Montant des bénéfices distribués	70950000	95000000	130000000	227120000	261160000

RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION

Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	171,80*	203,49	222,55	233,27**	242,87
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	15,24*	17,56	19,81	24,25**	26,02
Dividende versé à chaque action	8,60(1) 4,30(2)	9,50	13,00	14,00(4) 26,40(5)	14,50(4) 35,20(5)

PERSONNEL

Nombre de salariés(3)	3466	3587	3609	3622	3654
Montant de la masse salariale et participation aux bénéfices	546587528	609785100	639608722	691609852	759951895
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres Sociales, etc.)	216306378	249334046	291282858	310652333	334033787

* Compte tenu du fait que les 1500000 actions émises en 1982 ont été créées jouissance 01.07.1982.

** Compte tenu du fait que les 3300000 certificats d'investissement privilégiés émis en 1985 ont été créés jouissance 01.04.1985.

(1) Actions anciennes.

(2) Actions nouvelles (01.07.1982).

(3) Effectifs payés en France.

(4) Actions.

(5) Certificats d'investissement privilégiés.

LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(AU 31 DECEMBRE 1986)
(EN MILLIERS DE FRANCS OU DEVICES)

Sociétés	Capital		Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part de capital détenue en %

I. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA BANQUE PARIBAS

A. Filiales (50% au moins du capital détenu par Banque Paribas)

OPB Paribas		274 456		408 094	91,07
Banque Paribas Capital Markets Ltd	\$	25 000	\$	5 669	100,00
Banque Paribas Sverige	KRN	75 000	KRN	—	52,00
Paribas Finanziaria	LIT	5 000 000	LIT	911 604	90,20
Paribas Q.G. Holding	£	6 906	£	10 227	99,91
Banque Paribas du Canada	\$CAN	20 000	\$CAN	3 982	100,00
Paribas South East Asia Holding	S\$	15 000	S\$	546	100,00
Paribas Norge	KRN	70 000	KRN	(244)	100,00

B. Participations (10 à 50% du capital détenu par Banque Paribas)

Banque Paribas Deutschland OHG	DM	94 000		—	40,00
OPFI Paribas		687 500		2 726 318	10,46
Fonds Emerging Markets Growth Fund	\$	50 000		—	10,00
Cita Investissement Technologies Avancées		100 000		(461)	17,49
Paribaven Overseas Investors N.V.	\$	2 585		15 689	10,91
Sema Metra		40 053		151 607	10,22

II. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

A. Filiales françaises

- Françaises
- Etrangères

B. Participations dans des sociétés françaises

- Françaises
- Etrangères

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos (bénéfice ou perte)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 1986	Observations	
Brute	Nette						1) Écart de réévaluation capitalisé	2) Écart de réévaluation
539 048	539 048	535 244	2 861 629	454 753	96 419	52 464	(1) 45 129	(2) 40 011
189 398	189 398	177 330	—	\$ 140 727	\$ 13 989	—		
37 251	36 972	—	—	KRN 21 486	KRN (3 950)	—		
23 340	23 339	—	—	LIT 24 003 613	LIT 540 853	—		
179 645	179 645	—	—	n.s. £	(930)	—		
93 850	93 850	—	—	\$CAN 26 681	\$CAN 855	—		
50 519	33 040	496 678	—	S\$ 24 083	S\$ (4 396)	2 149		
60 865	60 865	51 268	—	KRN 146 099	KRN 261	—		
19 554	19 554	2 310	—	—DM 37 400	DM 3 084	—		1 ^{er} exercice social
264 744	264 744	112 236	—	208 543	1 222 123	—		
36 312	32 275	—	—	\$ 1 317	\$ 959	157		
17 516	17 516	—	—	4 120	1 047	—		
42 945	32 483	—	—	n.s. \$	(2 385)	291		au 30/09/1986
21 763	21 763	—	—	520 871	22 769	1 018		
29 447	25 041	20 671	1 229			6 998		
452 775	452 701	646 978	—			—		
87 578	54 547	335 632	230 926			4 864		
43 908	26 934	—	—			1 369		

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes approuve les comptes de l'exercice 1986, tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de 346 047 210,29 francs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constatant que le bénéfice net de l'exercice s'élève à 346 047 210,29 francs et que le report à nouveau représente 239 469 088,83 francs, décide, conformément à l'article 28 des statuts, l'affectation de ces sommes de la manière suivante :

- dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme F 10 858 062,87
- distribution aux certificats d'investissement privilégiés conformément au contrat d'émission F 116 160 000,00
- dividende aux actions ordinaires "A" ... F 145 000 000,00
- report à nouveau F 313 498 236,25

En conséquence, le dividende par certificat d'investissement privilégié est de 35,20 francs ce qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 17,60 francs, correspond à un revenu global de 52,80 francs. Le dividende par action ordinaire "A" est de 14,50 francs qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 7,25 francs, correspond à un revenu global de 21,75 francs.

Le dividende, tant pour les certificats d'investissement privilégiés que pour les actions ordinaires "A", sera mis en paiement à partir du 4 mai 1987.

Il est rappelé, conformément à la loi, que le revenu global au titre des trois derniers exercices s'établissait ainsi :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Montant total destiné aux actionnaires (F)	Revenu global par titre (F)	Dividende net par titre (F)	Impôt payé au Trésor (F)
1983	10 000 000	95 000 000	14,25	9,50	4,75
1984	10 000 000	130 000 000	19,50	13,00	6,50
1985	10 000 000 3 300 000 *	140 000 000 87 120 000 *	21,00 39,60 *	14,00 26,40 *	7,00 13,20 *

(*) Certificats d'investissement privilégiés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes, en application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de

quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, nomme M. Jacques Calvet, Administrateur, pour une durée de 3 ans, sous réserve de l'effet du renouvellement partiel prévu par la seizième résolution.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, nomme M. Louis Deny, Administrateur, pour une durée de 3 ans, sous réserve de l'effet du renouvellement partiel prévu par la seizième résolution.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, nomme M. Philippe Dulac, Administrateur, pour une durée de 3 ans, sous réserve de l'effet du renouvellement partiel prévu par la seizième résolution.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, nomme M. Michel François-Poncet, Administrateur, pour une durée de 3 ans, sous réserve de l'effet du renouvellement partiel prévu par la seizième résolution.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, nomme M. Alain Gomez, Administrateur, pour une durée de 3 ans, sous réserve de l'effet du renouvellement partiel prévu par la seizième résolution.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, nomme M. André Lévy-Lang, Administrateur, pour une durée de 3 ans, sous réserve de l'effet du renouvellement partiel prévu par la seizième résolution.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, nomme M. Jacques Marchandise, Administrateur, pour une durée de 3 ans, sous réserve de l'effet du renouvellement partiel prévu par la seizième résolution.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, nomme M. Bruno de Maulde, Administrateur, pour une durée de 3 ans, sous réserve de l'effet du renouvellement partiel prévu par la seizième résolution.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordi-

naires, nomme M. François Morin, Administrateur, pour une durée de 3 ans, sous réserve de l'effet du renouvellement partiel prévu par la seizième résolution.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, nomme M. Henry Racamier, Administrateur, pour une durée de 3 ans, sous réserve de l'effet du renouvellement partiel prévu par la seizième résolution.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, nomme M. Hubert de Saint-Amand, Administrateur, pour une durée de 3 ans, sous réserve de l'effet du renouvellement partiel prévu par la seizième résolution.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, nomme M. Gilbert Trigano, Administrateur, pour une durée de 3 ans, sous réserve de l'effet du renouvellement partiel prévu par la seizième résolution.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, décide que les Administrateurs qui sont nommés à la présente Assemblée Générale auront une durée de mandat qui ne saurait excéder 3 ans, mais dont la durée effective par dérogation à l'article 10 des statuts sera pour chacun d'eux déterminée par un tirage au sort. Ce tirage au sort sera effectué par le Conseil de façon à assurer un renouvellement aussi régulier que possible des Administrateurs.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, décide de fixer à 750 000 francs le montant des jetons de présence alloué annuellement au Conseil d'administration et aux Censeurs. Ce montant demeurera maintenu jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, annule à hauteur des montants non utilisés à ce jour les autorisations données au Conseil d'administration le 15 mai 1986 d'émettre, de créer et de garantir des bons et obligations.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration à émettre et à créer, en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, des bons et obligations, soit en francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises étrangères pour un montant maximum de 15 000 000 000 de francs.

En outre, l'Assemblée Générale autorise, en tant que de besoin, le Conseil d'administration à garantir, aux conditions qu'il fixera, l'émission de bons ou d'obligations, soit en francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises étrangères pour un montant maximum de 15 000 000 000 de francs.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, annule à hauteur des montants non utilisés à ce jour, l'autorisation donnée au Conseil d'administration le 15 mai 1986, d'émettre, de créer et de garantir des certificats de dépôt.

L'Assemblée Générale autorise, en tant que de besoin, le Conseil d'administration à émettre et à créer, sur toute place où la réglementation le permet, en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, des certificats de dépôt autres que ceux visés par l'arrêté ministériel du 1^{er} mars 1985, soit en francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises étrangères pour un montant maximum de 20 000 000 000 de francs.

En outre, l'Assemblée Générale autorise, en tant que de besoin, le Conseil d'administration à garantir, aux conditions qu'il fixera, l'émission soit en francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises étrangères de certificats de dépôt autres que ceux visés par l'arrêté ministériel du 1^{er} mars 1985, pour un montant maximum de 20 000 000 000 de francs.

VINGTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, annule à hauteur des montants non utilisés à ce jour, l'autorisation donnée au Conseil d'administration le 15 mai 1985 d'émettre, de créer et de garantir des titres d'emprunt à durée non déterminée.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à émettre et à créer, en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, des titres d'emprunt à durée non déterminée, soit en francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises étrangères pour un montant maximum de 10 000 000 000 de francs.

En outre, l'Assemblée Générale autorise, en tant que de besoin, le Conseil d'administration à garantir, aux conditions qu'il fixera, l'émission de titres d'emprunt à durée non déterminée soit en francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises étrangères pour un montant maximum de 10 000 000 000 de francs.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

REPARTITION DU CAPITAL
AU 31 DECEMBRE 1986

	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Compagnie Financière de Paribas	6 978 889	52,5%	69,8% (+)
Paribas International (1)	1 000 000	7,5%	10,0% (+)
Paribas Europe (1)	2 021 111	15,2%	20,2% (+)
CIP détenus par la Compagnie Financière mais susceptibles d'être acquis par le public (2)	300 000	2,2%	—
Total Groupe Paribas	10 300 000	77,4%	100,0%
CIP détenus par la Compagnie Financière de Paribas pour compte de tiers (3)	3 000 000	22,6%	—
Total	13 300 000	100,0%	100,0%

(1) Société contrôlée à 100%, directement et indirectement, par la Compagnie Financière de Paribas.

(2) Certificats d'investissement privilégiés susceptibles d'être acquis début 1991, par le public en cas d'exercice des warrants attachés aux ORCIP émis en 1985 par la Compagnie Financière de Paribas.

(3) Certificats d'investissement privilégiés qui seront détenus par le public, début 1991, en remboursement des obligations (ORCIP) émises en 1985 par la Compagnie Financière de Paribas.

(4) Situation inchangée par rapport au 31 décembre 1985.

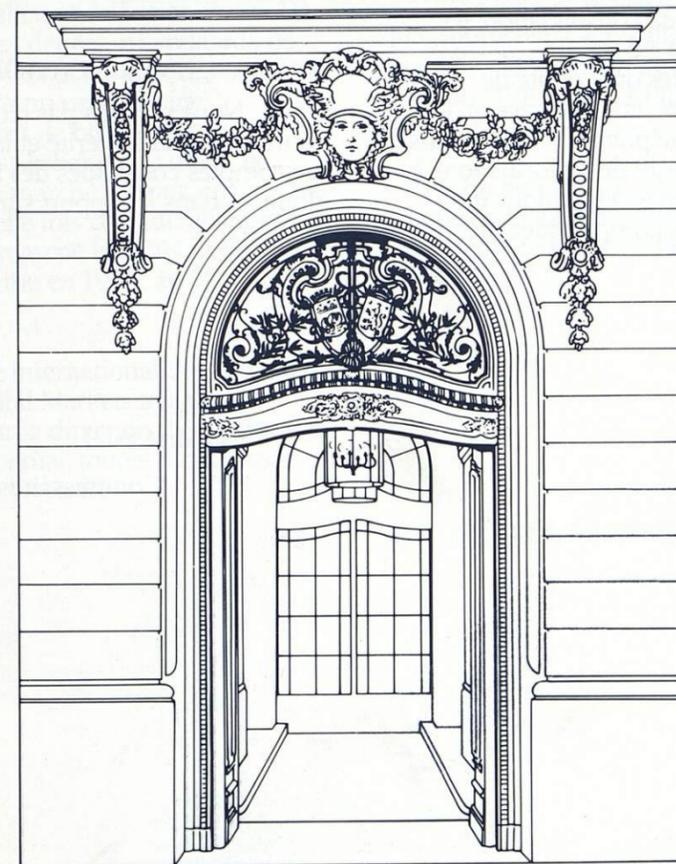
BANQUE PARIBAS

Capital : F 1330 000 000
Siège social : 3, rue d'Antin - 75002 Paris
Tél. : 42.98.12.34
Télex : PARB 210041

Conception et Réalisation
SDE, conseils en information
64, rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris

BANQUE PARIBAS
1986

COMPTES CONSOLIDES



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 1986

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Paribas,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi, relatifs à l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 1986 au 31 décembre 1986.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires, selon les recommandations de la profession.

Comme expliqué en introduction aux notes sur les principes de consolidation, les comptes consolidés ont été établis conformément aux règles du Comité de Réglementation Bancaire, étant précisé qu'il n'existe à ce jour aucune pratique établie dans ce cadre concernant la nature des informations à donner sur la répartition géographique de l'activité exercée par les groupes bancaires.

Comme indiqué en note 18, les provisions générales ont enregistré une dotation nette de 808 millions de francs en 1986 contre 611 millions de francs pour l'exercice 1985. Celles appliquées au "risque souverain" restent d'une appréciation délicate dans le contexte économique mondial actuel. En l'absence de pratiques nationales ou internationales généralement admises, elles ont fait l'objet d'estimations par la Direction Générale de votre Groupe, visant à renforcer progressivement la couverture de ces risques.

Sur la base des contrôles effectués, nous certifions que les comptes consolidés, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que des résultats de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Paris, le 15 juin 1987

Claude Castel Jacques Manardo
Commissaires aux Comptes

RAPPORT DE GESTION

Le Groupe de la Banque Paribas consolide 33 sociétés, banques, sociétés financières et sociétés de portefeuille. Il consolide également par mise en équivalence une société immobilière : Ocefi.

Les principales sociétés de ce Groupe sont la Banque Paribas, société-mère, l'OPB-Paribas, Banque Paribas Capital Markets, société britannique qui centralise pour la Banque Paribas le montage et le placement d'opérations financières sur les marchés internationaux des capitaux et qui assure par ailleurs une importante activité de trading sur les marchés en obligations et enfin Quilter Goodison, société de courtage britannique.

Le total de bilan consolidé s'élève à 270 milliards de francs, contre 251 milliards en 1985, soit une progression de 7,5 %, le total des crédits atteint 100 milliards de francs contre 111 (- 10 %) et le total des dépôts, 67 milliards de francs contre 71 (- 6 %). Si les activités bancaires traditionnelles ont connu une certaine contraction, les chiffres de bilan étant en particulier affectés par la baisse du dollar en 1986, les activités de marché se sont, en revanche, une nouvelle fois considérablement développées : sur le marché français, la Banque Paribas a figuré, comme en 1985, au 1^{er} rang des banques françaises.

Sur le marché international des capitaux, Banque Paribas Capital Markets a figuré au 1^{er} rang mondial pour la direction d'émissions en Ecu et au 8^e rang mondial, toutes monnaies confondues.

Le résultat d'exploitation consolidé est de 1029 millions de francs contre 936 en 1985, soit une progression de 10 %, après une dotation nette aux provisions d'exploitation de 2 619 millions de francs, en hausse de 16 % par rapport à 1985. (2 250 millions de francs).

Après avoir amorti dès 1986 la majeure partie de la différence de première consolidation constatée lors de l'achat de Quilter Goodison, ce qui représente une charge non récurrente pour l'exercice d'environ 107 millions de francs, le résultat net consolidé de l'exercice s'élève à 418 millions de francs contre 510 en 1985, soit une diminution de 92 millions de francs. Il faut rappeler que le résultat net dégagé en 1985 était en très forte hausse (+ 92 %) par rapport au résultat net dégagé en 1984 : 266 millions de francs.

La part de la Banque Paribas, société-mère du Groupe dans le résultat net total consolidé est de 407 millions de francs contre 500 millions de francs en 1985 et 252 millions de francs en 1984.

En fin d'année, les effectifs des sociétés du groupe de la Banque Paribas consolidée par intégration globale s'élevaient à 5784 personnes.

COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES
(EN MILLIONS DE FRANCS)

	1986	1985
Produits d'exploitation bancaire		
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	6952	7658
Produits sur opérations avec la clientèle	9525	11444
Autres produits d'exploitation bancaire	18975	11259
Produits du portefeuille-titres	3911	2496
	39363	32857
Charges d'exploitation bancaire		
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	- 11445	- 12635
Charges sur opérations avec la clientèle	- 3821	- 4461
Intérêts sur emprunts obligataires et participations	- 750	- 633
Autres charges d'exploitation bancaire	- 16569	- 9141
	- 32585	- 26870
Produit net bancaire	6778	5987*
Charges de personnel	- 1782	- 1600
Impôts et taxes	- 121	- 128
Charges générales d'exploitation :		
Travaux, fournitures et services extérieurs	- 519	- 455
Autres charges générales d'exploitation	- 499	- 469
	3857	3335
Résultat d'exploitation avant amortissements et provisions		
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	- 2619	- 2250
Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements	- 209	- 149
	1029	936
Résultat d'exploitation		
Charges ou produits exceptionnels	4	9
Excédent des provisions hors exploitation constituées sur les provisions reprises	- 11	- 5
Dotation aux amortissements des différences de première consolidation	- 107	-
Participation des salariés	- 34	- 30
Impôt sur les sociétés	- 487	- 447
Quote-part dans les résultats d'entreprises mises en équivalence	32	47
	418	510
Bénéfice de l'exercice		
■ part de la Banque Paribas	407	500
■ part des intérêts minoritaires	11	10

*Des reclassements ont été opérés à l'intérieur des lignes composant le Produit Net Bancaire pour se conformer à la présentation de 1986.

BILANS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE
(EN MILLIONS DE FRANCS, AVANT REPARTITION DU RESULTAT)

	1986	1985
ACTIF		
Caisse, Instituts d'émission, TP, CCP	5903	3646
Etablissements de crédit	81658	75198*
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme	13936	13401
Crédits à la clientèle, comptes ordinaires débiteurs de la clientèle	99959	111378*
Opérations de crédit-bail	353	418
Comptes de régularisation et divers	16863	12070
Opérations sur titres	21144	11681**
Titres de placement	26000	19831**
Titres de participation	1902	1422
Participations mises en équivalence	190	169
Prêts participatifs	715	652
Immobilisations	1645	1512
Différences de première consolidation	98	-
Total de l'actif	270366	251378
PASSIF		
Instituts d'émission, TP, CCP	10714	9429
Etablissements de crédit	117171	104741*
Valeurs données en pension ou vendues ferme	31110	38209
Comptes créditeurs de la clientèle	53272	56962*
Bons de caisse et certificats de dépôts	13406	14154
Comptes de régularisation et divers	18485	14810
Opérations sur titres	10926	3070
Obligations	8588	4378
Emprunts à terme indéterminé et subordonnés	2582	1512
Réserves consolidées	2125	2076
■ part de la Banque Paribas	1993	2022
■ part des intérêts minoritaires	132	54
Capital	1330	1330
Report à nouveau	239	197
Bénéfice de l'exercice	418	510
■ part de la Banque Paribas	407	500
■ part des intérêts minoritaires	11	10
Total du passif	270366	251378
HORS BILAN		
Cautions, avals, autres garanties en faveur ou d'ordre des établissements de crédits.	22572	12736
Cautions, avals, autres garanties reçus des établissements de crédits	12936	9005
Ouvertures de crédits confirmés en faveur ou d'ordre de la clientèle	72677	97491
Cautions, avals et obligations cautionnées en faveur ou d'ordre de la clientèle	58081	89785
Autres engagements en faveur ou d'ordre de la clientèle	2569	2892

*Par rapport aux comptes publiés de 1985, un reclassement de 9256741939 francs a été effectué à l'actif du poste "Crédits à la clientèle" (crédits à court terme) vers le poste "Etablissements de crédit et institutions financières" (prêts et comptes à terme). Au passif 434175000 francs ont été également reclassés du poste "Comptes créditeurs de la clientèle - Sociétés et entrepreneurs individuels" (comptes à terme) vers le poste "Etablissements de crédit et institutions financières" (emprunts et comptes à terme).

**Par rapport aux comptes publiés de 1985, un reclassement de 8645797301,99 francs a été effectué du poste "Titres de placement" vers le poste "Opérations sur titres".

VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDES (EN MILLIONS DE FRANCS)

	1986		1985	
	Global	Part de la Banque	Global	Part de la Banque
Fonds propres consolidés (bilan consolidé de fin d'exercice précédent)	3 603	3 549	2 305	2 232
Résultat consolidé de l'exercice précédent	510	500	266	252
Distribution à l'extérieur du Groupe au titre de l'exercice précédent	- 235	- 227	- 139	- 136
Autofinancement consolidé de l'exercice précédent	275	273	127	116
Fonds propres consolidés de début de l'exercice (I)	3 878	3 822	2 432	2 348
Variations de l'exercice				
Augmentation de capital de la Banque Paribas	-	-	1 056	1 056
Obligations converties par les minoritaires de l'OPB-Paribas	42	-	-	-
Incidence des variations de taux de change sur la situation nette des sociétés ou succursales étrangères	- 223	- 223	63	62
Variations de structure et divers	- 3	- 37	52	83
Variations totales (II)	- 184	- 260	1 171	1 201
Fonds propres consolidés (bilan consolidé de fin d'exercice) (I) + (II)	3 694	3 562	3 603	3 549

PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de la Banque Paribas ont été établis conformément aux dispositions du règlement du 27 novembre 1985 du Comité de Réglementation Bancaire.

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises dont la consolidation ne présente pas de caractère significatif sont exclues du champ de consolidation.

a) SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT

Sont intégrées globalement les sociétés bancaires et financières contrôlées à au moins 50% par le groupe de la Banque Paribas.

b) SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Sont mis en équivalence les banques, établissements et holdings financiers dans lesquels le Groupe de la Banque Paribas détient une participation comprise entre 20% et 50%, à condition que celle-ci lui assure une influence réelle et durable sur la gestion. Par ailleurs, conformément aux dispositions du règlement de la Commission bancaire, les sociétés industrielles et commerciales dans lesquelles le Groupe de la Banque Paribas détient une participation d'au moins 20% et sur lesquelles il exerce une influence significative, sont consolidées par la méthode de mise en équivalence.

En application de ces règles, la Compagnie Bancaire dans laquelle le groupe de la Banque Paribas détient une participation de 16%, n'est pas mise en équivalence. Il est néanmoins indiqué que la quote-part du résultat de la Compagnie Bancaire qui revient au Groupe est de 113 millions de francs (dont 103 millions de francs en part de la Banque) et que le Groupe a reçu au cours de l'exercice 1986, un dividende de 17 millions de francs. Il est précisé également que la quote-part du Groupe dans l'actif net consolidé de la Compagnie Bancaire est de 846 millions (dont 771 millions de francs en part de la Banque) et que la valeur comptable des titres du Groupe de la Compagnie Bancaire détenue par le Groupe est de 334 millions (304 millions de francs en part de la Banque).

2. DATE DE CLOTURE

L'ensemble des états financiers est établi d'après les situations au 31 décembre, un arrêté provisoire étant fait pour les sociétés qui clôturent en cours d'année.

3. DIFFERENCE DE PREMIERE CONSOLIDATION

Lors de l'acquisition d'une participation, la différence entre la valeur nette comptable des titres de participation dans l'entreprise consolidée et la part que ces titres représentent dans la situation nette de l'entreprise est, après analyse, répartie entre corrections de valeur des éléments du bilan de l'entreprise consolidée et une différence de première consolidation. Si celle-ci est négative, elle est maintenue au passif. Si elle est positive, elle est inscrite à l'actif et amortie selon un plan approprié d'amortissement sur une durée qui ne peut en aucun cas excéder quarante ans.

PRINCIPES COMPTABLES

4. CONVERSION DES OPERATIONS ET COMPTES EN DEVICES

a) Les créances et dettes libellées en devises figurant au bilan sont converties aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, les plus ou moins-values non réalisées qui en résultent étant enregistrées dans le compte de résultat.
b) Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en monnaies étrangères par la Métropole sont convertis en francs français au cours de fin de mois de cession ou d'achat de ces monnaies.
c) Les comptes des succursales à l'étranger sont convertis en francs français en utilisant les taux de change en vigueur à Paris, à la clôture de l'exercice.

Les comptes de sociétés étrangères (bilans et comptes de résultats) sont convertis en francs français aux cours de fin d'exercice. Les plus ou moins-values de change qui apparaissent en fin d'année en raison de la conversion en francs français de la situation nette des sociétés et succursales étrangères sont portées dans les réserves consolidées.

5. PORTEFEUILLE-TITRES

Conformément à l'Instruction 86-10 de la Commission Bancaire du 1^{er} juillet 1986, figurent sous la rubrique "Opérations sur titres", et non plus en titres de placement, les obligations acquises, à des fins de revente, sur les marchés secondaires, notamment pour des opérations d'arbitrage, de marché, de trésorerie sur titres, de couverture de contrats sur le Matif. Au 31 décembre 1986, le montant de ces obligations reclassées est de 9 808,2 millions de francs ; au 31 décembre 1985, 8 645,9 millions de francs d'obligations ont été, de la même façon, transférés du poste "Titres de placement" vers le poste "Opérations sur titres".

a) TITRES DE PLACEMENT

Les obligations (comptabilisées hors coupon couru) aussi bien que les actions sont enregistrées au prix d'acquisition, les frais d'acquisition des titres étant portés en charges.

A la clôture de l'exercice, il est procédé pour les obligations françaises et étrangères à une estimation sur la base du cours de fin décembre ; pour les actions cotées à Paris, il est retenu le cours moyen de décembre ; pour les actions cotées à l'étranger, le cours de fin décembre est utilisé. Les moins-values latentes, calculées valeur par valeur, pouvant résulter de cette évaluation donnent lieu à une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les obligations non cotées sont maintenues à leur valeur historique.

Les frais de cession sont imputés sur le résultat de cession.

b) TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, afin de déterminer les dépréciations éventuelles à constater, il est procédé à une évaluation des titres de participation sur la base d'une valeur estimative tenant compte principalement de l'actif net de la société corrigé des plus ou moins-values latentes et de sa capacité bénéficiaire. Les titres de participation sont évalués en fin d'exercice au plus bas du prix de revient ou de cette valeur estimative.

c) TITRES DETENUS A DES FINS DE COUVERTURE DE RISQUES DE TAUX

Ces titres dont la détention permet de couvrir les risques associés aux mouvements de taux d'intérêts (obligations, Bons du Trésor et assimilés) sont enregistrés dans un compte de portefeuille-titres spécifique de façon à matérialiser leur affectation. A la clôture de l'exercice, il n'est procédé à aucune évaluation. En cours d'exercice, les plus ou moins-values de cession sont enregistrées en compte de résultats et partiellement neutralisées de façon à répartir le résultat sur la durée de l'opération couverte. En 1985, la plus-value nette a été neutralisée par la constitution d'une provision de 134 millions de francs.

Au 31 décembre 1986, il a été décidé, de façon à améliorer la présentation de ce type d'opération, de procéder à cette neutralisation au niveau du produit net bancaire par l'utilisation d'un compte de régularisation. De ce fait, le produit net bancaire au 31 décembre 1986 a été augmenté d'un produit à recevoir de 188,5 millions de francs et la provision de 134 millions de francs, constituée à fin 1985, a été reprise tandis qu'était alimenté un compte de régularisation de même montant. Au bilan du 31 décembre 1986, figure donc au compte de régularisation un produit à recevoir de 54,5 millions de francs.

d) OBLIGATIONS A COUPONS ZERO

Les obligations à coupons zéro sont comptabilisées pour le prix d'achat ou le prix d'émission. La différence entre ce prix d'achat ou d'émission et le prix de remboursement est enregistrée prorata temporis en compte de résultats par application du taux de rendement annuel sur le nombre de jours de la période. La contrepartie est enregistrée en compte de régularisation.

e) TITRES ACHETES OU VENDUS A REMERE

Les titres vendus à réméré ne figurent plus à l'actif du bilan. Toutefois, lorsque ces titres dont la dépossession est annulée lors du dénouement du réméré, présentent au 31 décembre 1986 une moins-

value latente par rapport à leur prix de revient, cette moins-value est provisionnée. Les coupons courus et les frais sont normalement rapportés au résultat de l'exercice prorata temporis.

Les titres achetés à réméré font l'objet d'un traitement symétrique.

6. REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Les revenus d'actions sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement.

Les revenus sur obligations sont les intérêts correspondant à la durée de détention effective de ces obligations au cours de l'exercice.

7. IMMOBILISATIONS

a) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les immobilisations incorporelles ainsi que les frais d'établissement sont intégralement amortis dès le premier exercice.

b) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire (les immeubles sont généralement amortis sur 30 ans, les installations, agencements, matériel et mobilier sur 10 ans, le matériel informatique sur 3 ans).

c) FRAIS SUR EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Les frais occasionnés par l'émission d'emprunts obligataires sont pris en charge intégralement dans l'exercice de l'émission. Les primes d'émission et de remboursement sont, quant à elles, enregistrées en résultat prorata temporis sur la durée de l'emprunt.

8. OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail sont retenues pour les comptes consolidés en tenant compte d'amortissements financiers et non des remboursements calculés sur les bases fiscales.

9. PRODUIT NET BANCAIRE

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultats prorata temporis. Les commissions sont en revanche enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de certaines commissions liées aux crédits à moyen et long terme à l'exportation et à l'escompte de papier commercial, assimilées à des intérêts. Les commissions de garantie sur émissions d'emprunts obligataires sur le marché français ou international sont enregistrées au compte de résultats dès clôture de l'émission.

10. PROVISIONS BANCAIRES

Des provisions affectées sont constituées pour couvrir les pertes probables pouvant résulter soit du non-recouvrement total ou partiel de créances douteuses, soit de la mise en jeu d'engagements hors-bilan.

Les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produit bancaire sont entièrement provisionnés lorsqu'à la clôture de l'exercice, les échéances impayées remontent à plus de 90 jours.

Par ailleurs, des provisions générales sont constituées pour couvrir les risques latents que les sociétés du Groupe peuvent encourir du fait de leurs engagements. Parmi ceux-ci figurent les risques souverains qui sont appréciés globalement en fonction de la situation économique des pays dont la dette est en renégociation ou dont la situation est particulièrement préoccupante.

Les provisions à caractère de réserves résultant notamment de dotations calculées forfaitairement et qui ne couvrent aucun risque latent sont retraitées et reprises au crédit du compte de résultats consolidés en tenant compte des impôts latents.

II. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

a) PERSONNEL AYANT FAIT VALOIR SES DROITS A LA RETRAITE

Les pensions de retraite versées au Personnel ayant fait valoir ses droits sont prises en charge par des Caisses de Retraite auxquelles les sociétés du Groupe de la Banque Paribas versent régulièrement des cotisations comptabilisées en charge de chaque exercice.

En outre, les sociétés du Groupe ont la charge de couvrir un déficit éventuel de leurs Caisses de Retraite. Sur la base de calculs prévisionnels effectués sur dix ans, il est précisé qu'aucune charge n'est prévisible à ce titre sur cette période.

Les compléments de retraite à verser aux salariés de la Banque ayant quitté l'entreprise selon les dispositions de la Convention Collective et des règlements de retraite de la Banque font, depuis 1983, l'objet d'une provision. A fin 1986, cette provision s'élevait à 127,3 millions de francs et couvrait l'intégralité de la valeur actualisée au taux de 9,5% ; soit :

- des charges de versements d'annuités aux personnes ayant quitté la Banque au titre de l'Article 19 et des contrats de solidarité.
- des charges de versements au titre des compléments de retraite au Personnel de Direction.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lors de leur versement.

b) PERSONNEL EN ACTIVITE

Il n'est pas constitué de provision au titre des droits à la retraite acquis par le Personnel en activité et non couverts par la Caisse de Retraite, ni au titre des indemnités de départ à lui verser. A titre indicatif, le montant actualisé au taux de 9,5% des indemnités de départ à la retraite à verser jusqu'en l'an 2000 est estimé à 49,3 millions de francs. Le montant des droits à la retraite non couverts par la Caisse de Retraite peut être estimé à environ 6,5 millions de francs.

c) SUCCURSALES A L'ETRANGER

Dans les succursales à l'étranger et pour le Personnel recruté localement, il est, selon les pays, procédé soit au versement d'une cotisation, comptabilisée en charges de l'exercice, à une Caisse de Retraite locale, soit à la constitution d'une provision. Le montant des provisions ainsi constituées au 31 décembre s'élevait à 11,5 millions de francs.

12. RESULTATS SUR OPERATIONS DE CHANGE

a) Le résultat sur les opérations de change traitées par les entités françaises est déterminé conformément aux règles du plan comptable bancaire.

- les gains et les pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés à chaque fin de période et enregistrés en compte de résultats.

- les contrats de change au comptant et à terme sont réévalués au cours du comptant de la fin d'exercice. Les reports ou déports constatés lors de la conclusion de contrats de change à terme sont pris en résultat prorata temporis.

b) Cette méthode n'est toutefois pas appliquée aux swaps de change à moyen et long terme qui, par nature, s'assimilent à des opérations de prêts-emprunts dans deux devises différentes. Pour de telles opérations, la méthode utilisée est la suivante :

- dans chaque devise, il y a identité entre les montants au comptant et à terme ce qui neutralise l'incidence de la réévaluation ;
- la différence éventuelle entre le montant au comptant et le montant à terme ainsi que les contrats de terme représentatifs des échanges d'intérêts sont assimilés à des flux d'intérêts incorporés prorata temporis aux résultats.

L'application de cette méthode permet de dégager le résultat économique de ces opérations menées par année.

c) Dans les filiales et les succursales à l'étranger, le résultat des opérations de change est généralement déterminé par la méthode suivante : les contrats de change au comptant sont évalués au cours du comptant, les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme en vigueur à la clôture de l'exercice.

13. RESULTATS SUR CERTAINES CATEGORIES D'OPERATIONS EN DEVICES

a) OPERATIONS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET

Les montants perçus et payés lors d'opérations d'échange de taux d'intérêt figurent dans les postes "Produits ou charges sur opérations bancaires diverses", conformément aux règles fixées par la Commission Bancaire en octobre 1984, même s'ils ont fait l'objet d'une compensation lors du règlement. Ces montants sont comptabilisés en compte de résultats prorata temporis.

b) OPERATIONS SUR "FUTURES" DE TAUX OU DE TREASURY BONDS ET MATIF

A l'échéance des contrats, la comparaison entre le prix de souscription des contrats et la cotation de ceux-ci dégage un résultat en gain ou en perte. Lorsque les contrats sont de type spéculatif, le gain ou la perte réalisé est immédiatement pris en compte de résultats.

Lorsque les contrats sont destinés à la couverture d'opérations réalisées sur le marché physique des capitaux, le profit ou la perte est réparti prorata temporis sur la période de trois mois ou plus suivant l'échéance qui correspond effectivement à la durée des opérations couvertes.

En fin d'année, les pertes latentes (déterminées par comparaison des cotations) ou différées sont intégralement provisionnées. Les gains latents ne sont pas enregistrés en résultats.

c) OPERATIONS SUR "FUTURES" DE CHANGE

Les contrats des "futures" de change sont enregistrés en compte de situation "change terme" et font l'objet, en fin d'année, d'une réévaluation au cours coté sur le marché des "futures" de change. Le gain ou la perte provenant de cette réévaluation est alors enregistré en compte de résultats.

d) OPERATIONS SUR OPTIONS DE TAUX OU DE CHANGE

Les primes payées ou encaissées sont prises dès l'origine en résultats. En fin d'année, les contrats non dénoués font l'objet d'une réévaluation au prix du marché, les résultats sont alors corrigés du montant de cette réévaluation.

Lorsqu'une couverture est identifiée, le résultat sur l'opération d'options est réparti prorata temporis sur la durée de l'opération couverte.

e) OPERATIONS DE "FUTURES RATE AGREEMENT" (FRA)

Quelle que soit la nature de ces opérations (spéculations ou couverture d'opérations sur le marché physique), le gain ou la perte réalisé et échangé le jour de la connaissance du taux de référence est enregistré immédiatement en gain ou en perte.

14. CHARGES D'IMPOTS

a) IMPOTS ET TAXES

Dans ce poste sont provisionnées la taxe sur les frais généraux et la contribution exceptionnelle de solidarité à verser après la clôture, au titre de l'exercice de référence.

La taxe sur les encours est comptabilisée en charges de l'exercice du règlement.

b) AVOIRS FISCAUX ET CREDITS D'IMPOT

Les avoirs fiscaux et crédits d'impôt effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice sont comptabilisés en augmentation de la charge d'impôt sur les sociétés et de la rubrique à laquelle le produit se rattache, ainsi :

- les avoirs fiscaux sur les dividendes ne bénéficiant pas du régime mère ou sur les coupons d'obligations sont inclus dans les revenus du portefeuille ;
- les crédits d'impôt, attribués en vertu de certaines conventions au titre de prêts consentis à l'étranger, sont portés dans les produits bancaires.

c) IMPOT SUR LES SOCIETES

Le poste "Impôt sur les sociétés"registre non seulement la charge courante couverte ou non par les crédits d'impôt comptabilisés en résultats, l'impôt éventuel sur les plus-values fiscales à long terme mais également la charge d'impôt différé. Celle-ci est appréciée société par société et ne donne lieu à constitution d'une provision que lorsqu'elle s'avère supérieure aux crédits d'impôt différé pouvant résulter de charges temporairement non déductibles.

d) CONGES PAYES

Ainsi que l'autorise la loi de Finances pour 1987, la Banque a opté pour le maintien du régime antérieur : la provision correspondant au montant des droits acquis par les salariés au titre de la période du 1^{er} juin 1986 au 31 décembre 1986 n'est donc pas déduite par le calcul du bénéfice fiscal. Au 31 décembre 1986, le montant de cette provision représente, compte tenu des charges sociales et fiscales, environ 70 millions de francs.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES

Certains reclassements ont été opérés en 1986. A des fins de comparaison, les comptes de 1985 ont fait l'objet de reclassements similaires.

15. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Ceux-ci comprennent :

(en millions de francs)	1986	1985	Variation
Produits sur opérations sur titres	1 264	936	+ 328
Produits sur opérations de crédit-bail	90	62	+ 28
Produits divers	17 621	10 261	+ 7 360
Total	18 975	11 259	+ 7 716

16. PRODUITS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Ceux-ci comprennent :

(en millions de francs)	1986	1985	Variation
Intérêts sur fonds d'Etat, bons et obligations	3 261	2 069	+ 1 192
Plus-values sur cessions d'obligations	281	190	+ 91
Dividendes sur titres de placement	152	122	+ 30
Plus-values sur titres de placement	217	115	+ 102
Total	3 911	2 496	+ 1 415

17. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Celles-ci comprennent :

(en millions de francs)	1986	1985	Variation
Charges sur opérations sur titres	606	506	+ 100
Charges sur opérations de crédit-bail	72	55	+ 17
Charges diverses	15 891	8 580	+ 7 311
Total	16 569	9 141	+ 7 428

18. PROVISIONS BANCAIRES

L'excédent des provisions constituées sur les provisions reprises se ventile ainsi :

(en millions de francs)	1986	1985	Variation
Dotations nettes aux provisions pour créances douteuses	1 614	1 139	+ 475
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	75	172	- 97
Récupérations sur créances amorties	- 25	-	- 25
Dotations nettes aux risques généraux et autres provisions	955	939	+ 16
Total	2 619	2 250	+ 369

Le stock de provisions au 31 décembre 1986 représente 8578 millions de francs dont 4 609 millions de francs déduites de l'actif et 3 969 millions de francs inscrites au passif.

Il n'existe pas de provisions affectées à des risques sectoriels ; les provisions générales (cf. note 10) représentent au 31 décembre 1986, 2 885 millions de francs dont environ les trois-quarts s'appliquent aux risques-pays. Elles se sont accrues, au cours de l'exercice 1986, de 808 millions de francs (contre 611 millions de francs en 1985, après reclassements à des fins de comparaison).

Par ailleurs, il faut noter que dans le cadre de la politique de provision générale de la Banque Paribas, définie en accord avec la

Commission Bancaire, il a été décidé que celle-ci accroîtrait le montant des provisions constituées à ce titre pour couvrir les risques souverains de 1 milliard de francs au cours des exercices 1986 et 1987, ce qui a été réalisé pour plus de la moitié au 31 décembre 1986.

19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES DIFFERENCES DE PREMIERE CONSOLIDATION

Ce montant représente essentiellement l'amortissement non récurrent de la différence de première consolidation constatée lors de l'acquisition de la société Quilter Goodison (Grande-Bretagne) effectuée en 1986.

20. PARTICIPATION DES SALARIES

Ce poste correspond aux montants versés par les sociétés françaises à leurs salariés, conformément à une ordonnance de 1967 qui a institué un droit de participation des salariés aux résultats des entreprises de plus de 100 salariés.

21. IMPOT SUR LES SOCIETES

a) La ventilation du poste en millions de francs est la suivante :

	1986	1985
Charge d'impôt courant	456	357
Charge nette d'impôt différé	31	14
Impôt exceptionnel	-	36
Total	487	447

On rappelle que l'impôt exceptionnel payé en 1985 résulte de la réintégration dans le bénéfice fiscal de 1983 de la provision retraite constituée cette même année (en application de l'article 86 de la Loi de Finances pour 1985 et instruction de la DGI du 5 avril 1985). b) La charge nette d'impôt différé (voir principes comptables paragraphe 14.c) correspond principalement en 1986 à l'excédent par rapport aux crédits d'impôt différé résultant des coupons courus sur obligations ou échus au 31 décembre 1986.

Cet excédent a été diminué d'une reprise de 32,05 millions de francs intervenue sur la charge d'impôt différé née des opérations de leasing réalisées par la succursale de Londres.

La charge nette d'impôt différé comprend en outre des provisions sur résultats fiscaux à venir (GIE essentiellement). c) L'impact du changement de taux de l'impôt de 50% à 45% en France sur le montant des impôts différés au 01/01/86 n'est pas significatif.

d) Par ailleurs, la Banque Paribas a opté pour le maintien de l'ancien régime en matière de déductibilité de la provision pour congés payés. (cf. note 14 paragraphe c).

22. QUOTE-PART DANS LE RESULTAT D'ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

Ce poste représente la quote-part du groupe de la Banque Paribas dans le résultat des sociétés mises en équivalence.

Les contributions à ce poste sont les suivantes :

(en millions de francs)	1986	1985	Variation
SOCIETES FINANCIERES :			
Caisse Centrale de Récompte	20	19	+ 1
Banque Paribas Deutschland	11	-	+ 11
Banque Paribas Pacifique	6	11	- 5
Banque Pétrofigaz	4	3	+ 1
SNBSL Europe	- 10	1	- 11
Société Privée de Récompte (1)	-	14	- 14
SOCIETES NON-FINANCIERES :			
Ocefi	1	- 1	+ 2
Total	32	47	- 15

(1) Société cédée en 1986.

NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

A L'ACTIF

23. ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliards de francs)	1986	1985	Variation
Comptes à vue	9,5	5,8	+ 3,7
Comptes à terme	72,2	69,4	+ 2,8
Total	81,7	75,2	+ 6,5

24. CREDITS A LA CLIENTELE

(en milliards de francs)	1986	1985	Variation
Créances commerciales et autres crédits à court terme	43,7	55,7	- 12,0
Crédits à moyen et long terme	47,9	48,6	- 0,7
Comptes débiteurs de la clientèle	8,4	7,1	+ 1,3
Total	100,0	111,4	- 11,4

25. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS

(en milliards de francs)	1986	1985	Variation
Chèques et effets à l'encaissement	5,5	3,6	+ 1,9
Autres comptes	11,4	8,5	+ 2,9
Total	16,9	12,1	+ 4,8

26. TITRES DE PLACEMENT

(en milliards de francs)	1986	1985	Variation
Titres en francs	4,5	2,8	+ 1,7
Titres en devises	21,5	17,0	+ 4,5
Total	26,0	19,8	+ 6,2

27. TITRES DE PARTICIPATION

(en milliards de francs)	1986	1985	Variation
Valeur brute	2,0	1,5	+ 0,5
Provisions	- 0,1	- 0,1	-
Total	1,9	1,4	+ 0,5

28. PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE

(en milliards de francs)	1986	1985	Variation
Sociétés financières	198	169	+ 29
Sociétés non financières	- 8	-	- 8
Total	190	169	+ 21

29. IMMOBILISATIONS

Sous ce poste figurent les terrains, constructions ainsi que le matériel et agencements, à l'exclusion de toutes immobilisations incorporelles qui sont intégralement amorties dès le premier exercice. La valeur nette des immobilisations corporelles et les amortissements correspondants sont les suivants :

(en milliards de francs)	1986	1985	Variation
Valeur brute	2,3	2,2	+ 0,1
Amortissements	- 0,7	- 0,7	-
Total	1,6	1,5	+ 0,1

30. DIFFERENCE DE PREMIERE CONSOLIDATION

Le montant de 98 millions de francs représente les différences de première consolidation (205 millions de francs) nettes d'amortissements (107 millions de francs) constatées en 1986 essentiellement lors de l'acquisition de la société Quilter Goodison en Grande-Bretagne.

AU PASSIF

31. ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliards de francs)	1986	1985	Variation
Comptes à vue	11,9	20,9	- 9,0
Comptes à terme	105,3	83,8	+ 21,5
Total	117,2	104,7	+ 12,5

32. COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Selon le lieu de la comptabilisation (et non d'après la nationalité du déposant), la décomposition des dépôts de la clientèle est la suivante :

(en milliards de francs)	1986	1985	Variation
IMPLANTATIONS FRANÇAISES			
Comptes ordinaires	11,2	9,6	+ 1,6
Comptes à terme	8,8	5,8	+ 3,0
CERS	0,4	0,4	-
Total	20,4	15,8	+ 4,6
IMPLANTATIONS ETRANGERES			
Comptes ordinaires	1,7	1,9	- 0,2
Comptes à terme	31,1	39,1	- 8,0
CERS	0,1	0,1	-
Total	32,9	41,1	- 8,2
Total	53,3	56,9	- 3,6

33. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS

(en milliards de francs)	1986	1985	Variation
Comptes exigibles après encaissement	3,3	2,8	+ 0,5
Autres comptes	15,2	12,0	+ 3,2
Total	18,5	14,8	+ 3,7

34. OBLIGATIONS

L'augmentation des emprunts en francs a pour origine une émission de la Banque Paribas de 2 milliards de francs à taux variable (échéance 1986) effectuée en octobre 1986. Celle des emprunts en devises résulte d'émissions à taux fixes en dollars (0,19 milliard) et en Ecus (0,2 milliard) effectuées en avril-mai 1986, également par la Banque Paribas.

A fin 1986, l'échéancier des dettes sur emprunts obligataires est le suivant :

(en millions de francs)	
1987	27,5
1988	481,0
1989	1 279,3
1990	1 489,8
1991	996,8
1992	102,6
1993	108,7
1994	1 104,6
1995	-
1996	2 997,7
Total	8 588,0

35. EMPRUNTS A TERME INDETERMINE ET SUBORDONNES

Il s'agit d'un emprunt de 200 millions de dollars émis par la Banque Paribas en 1984. Au cours du deuxième semestre 1986, il a été substitué quasiment intégralement à cet emprunt un emprunt subordonné perpétuel de 200 millions de dollars et il a été émis une tranche supplémentaire de 200 millions de dollars.

36. CAPITAL SOCIAL DE LA BANQUE PARIBAS

Le capital social de la Banque Paribas est composé de 13 300 000 titres dont 10 000 000 actions de nominal 100 francs et 3 300 000 certificats d'investissement privilégiés entièrement libérés.

37. HORS BILAN

La forte diminution des postes de hors-bilan enregistrant les "Ouvertures de crédits confirmés en faveur ou d'ordre de la clientèle" et les "Cautions et avals et obligations cautionnées en faveur ou d'ordre de la clientèle" concerne les opérations de garanties ou confirmations libellées en devises, en particulier dans les succursales à l'étranger de la zone nord-américaine. Pour ces dernières, les encours sont fortement affectés par la baisse du dollar. Par ailleurs, conformément aux méthodes en vigueur aux États-Unis, les lettres de garantie émises dans le cadre d'opérations de négoce pétrolier et qui ne correspondent plus à des engagements réels ont été sorties des engagements hors-bilan pour 21 milliards de francs.

38. OPERATIONS INTERVENUES DEPUIS LA CLOTURE DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 1986

- Privatisation de la Compagnie Financière de Paribas, intervenue officiellement le 5 mars 1987, entraînant ipso facto et au même moment celle de la Banque Paribas, sa filiale.
- Cession de la participation de 10% que l'OPB-Paribas détenait dans le capital de la Banque Privée de Gestion Financière.

ACTIF NET ESTIME

Il a été calculé une valeur d'actif net estimé du Groupe de la Banque Paribas, qui tient compte des plus-values latentes sur titres cotés résultant de l'estimation boursière et des plus-values latentes sur titres non-cotés et sur immobilisations résultant d'estimations établies par nos services hors prise en compte de toute valeur de fonds de commerce. Ces estimations concernent également les titres des sociétés du Groupe Paribas dont la

Banque Paribas ne détient pas un pourcentage du capital suffisant pour les inclure dans le champ de sa consolidation.

Cet actif net estimé, qui n'est pas soumis à l'examen des commissaires aux comptes, s'établit, hors intérêts minoritaires, à 7 355 millions de francs (contre 7 260 millions de francs au 31.12.85) soit 553 francs par action. (546 francs par action au 31.12.85.)

SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE DE LA BANQUE PARIBAS

	1986	1985	1986	1985
	% de	% de	Taux	Taux
	Contrôle	Contrôle	transit.	transit.
	(*)	(*)	% (**)	% (**)

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

BANQUES ET SOCIETES FINANCIERES				
FRANCE				
Banque Paribas	100,0	100,0	100,0	100,0
Omnium de participations bancaires de Paribas "OPB-Paribas"	91,1	97,3	91,1	97,3
Crédit Sucrier et Alimentaire Compagnie Centrale de Financement "COCEFI"	67,7	67,7	61,7	65,9
Conseil investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Générale de Financement Intercontinentale "SOGEFI"	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Paribas Polynésie (1)	99,6	99,6	94,3	94,3
	50,0	50,0	36,6	42,1
	(5)	(5)		
ETRANGER				
Banque Paribas Sverige (2)	52,0	NC	52,0	NC
Paribas Bank International (Texas) Inc.	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Paribas du Canada	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Finance Inc.	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas South East Asia	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Finanziara	90,2	51,2	90,2	51,0
Banque Paribas Capital Markets Ltd "BPCM"	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Finance Texas Inc.	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Paribas Norge	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Quilter Goodison Holding (2)	99,9	NC	99,9	NC
SOCIETES DE PORTEFEUILLE				
FRANCE				
Bureau d'Études et de Transactions Immobilières "BETI"	93,7	93,7	93,7	93,7
Polynésie Développement "Polydev"	51,0	51,0	55,3	61,0
	(6)			
ETRANGER				
Paribas Asia Ltd	100,0	100,0	100,0	100,0

	1986	1985	1986	1985
	% de	% de	Taux	Taux
	Contrôle	Contrôle	transit.	transit.
	(*)	(*)	% (**)	% (**)

BANQUES, SOCIETES FINANCIERES ET SOCIETES DE PORTEFEUILLE CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

BANQUES ET SOCIETES FINANCIERES				
FRANCE				
Société Anonyme de Transport International	7,6	NC	7,6	NC
Banque Paribas Pacifique	41,8	(3) 30,0	45,0	57,8
Société Privée de Réescote	NC	NC	NC	NC
Caisse Centrale de Réescote "CCR"	32,5	27,1	29,6	26,4
Banque Petrofigaz	23,7	23,8	22,5	23,2
Banque Franco-Yougoslave	25,0	25,0	21,8	24,3
Société Nouvelle de Banque de Syrie et du Liban Europe SA "SNBSL" "Europe"	41,0	41,0	37,3	39,9
Robert Lefevre (2)	25,9	NC	23,7	NC
ETRANGER				
Banque Paribas Deutschland (2)	40,0	NC	40,0	NC
SOCIETES DE PORTEFEUILLE				
FRANCE				
Compagnie Auxiliaire d'Entreprises et de Chemin de Fer	20,0	20,0	20,0	20,0
Société Néo-Calédonienne de Développement et de Participations "Caldev" (1)	42,0	42,0	38,2	40,8
Compagnie d'Entreprises Industrielles et Commerciales "CEIC"	20,1	20,5	18,3	19,6
Société d'Études Immobilières et de Constructions "SETIC"	20,0	20,0	20,0	20,0
ETRANGER				
Paribas Asia Holding	26,3	26,3	26,3	26,3
SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE				
FRANCE				
Omnium de Construction et de Financement "OCEFI"	29,0	20,0	29,0	29,0
	(4)			

(*) Pourcentage détenu par des sociétés intégrées globalement.
(**) Intérêt direct et indirect de la Banque Paribas, après élimination des intérêts des tiers.

(1) Territoire d'Outre-Mer.
(2) Société nouvellement consolidée en 1986.
(3) Détenu également à 70% par Caldev.
(4) Détenu également à 45% par Setic.
(5) Détenu également à 20% par Banque Paribas Pacifique.
(6) Détenu également à 23% par Caldev.
(7) Détenu également à 28% par Caldev.

BANQUE PARIBAS

3, rue d'Antin - 75002 Paris
Tél. : 42 98 12 34
Télex : PARB 210041

Jean-Yves Haberer
Président d'Honneur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel François-Poncet
Président-Directeur Général

François Morin
Vice-Président

ADMINISTRATEURS

Jacques Calvet

Louis Deny

Philippe Dulac

Jean Eneman

Alain Gomez

Patrice Hamon-Chaffoteaux

Michel Joly

André Levy-Lang

Jacques Marchandise

Bruno de Maulde

Henry Racamier

Hubert de Saint-Amand

Gilbert Trigano

DIRECTION GENERALE DE LA BANQUE PARIBAS

Michel François-Poncet
Président-Directeur Général

François Morin
Vice-Président Délégué Général

Hubert de Saint-Amand
Directeur Général

Philippe Dulac
Directeur Général

François Homolle
Directeur Général Délégué

Patrick Deveaud
Directeur Général Délégué

Denis Schneiter
Secrétaire Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Castel, Jacquet et Associés (C.J.A.)
de Bois, Diéterlé et Associés (B.D.A.)

COMITE DE DIRECTION GENERALE DE PARIBAS

Michel François-Poncet

François Morin

Hubert de Saint-Amand

Philippe Dulac

Patrick Deveaud

François Homolle

Gilles Cosson

Christian Manset